

CONCESSION DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE DE TUBUAI

CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE TUBUAI ET LA SOCIETE ELECTRICITE DE TAHITI

RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC

Année 2015

SOMMAIRE

0 – FAITS MARQUANTS

1- OBLIGATIONS DE SERVICE A LA CLIENTELE

- > Aspects commerciaux
 - 1. Tarifs pratiqués et évolution au cours de l'année 2015
 - 2. Mode de détermination
 - 3. Chiffre d'affaires énergie
 - 4. Autres produits d'exploitation
 - 5. Statistiques de ventes
 - 6. Services offerts à la clientèle
 - 7. Actions en faveur de la maitrise des dépenses d'énergie

2- OBLIGATIONS DE SERVICE

- ➤ Bilan technique
 - 1. Autorisation d'exploitation
 - 2. Effectifs et organigramme
 - 3. Détails des ouvrages de production
 - 4. Données de production
 - 5. Qualité de service
 - 6. Qualité Sécurité Environnement
 - 7. Unités d'œuvres 2015 de la concession
 - 8. Raccordement solaire

3 – DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

- ➤ Bilan et comptes de résultat de la concession
 - 1. Principe de la comptabilité appropriée
 - 2. Méthodologie et clés de répartition analytique
 - 3. Variation des prix
 - 4. Actif, Passif et Résultat de la concession

4 – INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES

- 1. Variation du patrimoine immobilier
- 2. Situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public
- 3. Suivi du programme contractuel d'investissements
- 4. Dépenses de renouvellement réalisé dans l'année
- 5. Dépenses d'Améliorant réalisées dans l'année
- 6. Plan de Renouvellement

5 – ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

1. Etats des engagements à incidence financière

0 - FAITS MARQUANTS

Global société

L'année 2015 aura été une année de forte évolution du cadre contractuel et juridique de nos concessions avec :

- 1) Un audit de la C.R.E, commandé par la Pays, qui a permis d'échanger sur EDT, la TEP, le SECOSUD et le développement de l'hydroélectricité.
- 2) Les arrêtés 2099 et 2100 CM du 17 décembre 2015 relatifs au cadre réglementaire des délégations de service public dans le secteur de l'énergie ont défini les principes de la comptabilité appropriée s'y rapportant.
- 3) La signature en mars 2015 de l'avenant 16c d'octobre régularisant les actualisations tarifaires contractuelles des 1^{er} mars et 1^{er} juin 2014 et permettant une première baisse tarifaire au 01 mars 2015 d'une valeur moyenne de 4,3%
- 4) La signature au 29 décembre 2015 de l'avenant 17 autorisant :
 - La mise en place d'un revenu autorisé par activité et par concession, respectant les principes de la comptabilité appropriée et justifiant du chiffre d'affaires du concessionnaire.
 - La mise en place d'une formule d'indexation du revenu autorisé en lien direct avec les activités concernées et la nature de leurs charges.
 - Une baisse tarifaire moyenne de 5,3% à effet au 1er mars 2016, pour l'ensemble des consommateurs d'électricité, laquelle vient s'ajouter à la précédente baisse moyenne de 4,3% du 1er mars 2015.
 - la reprise d'actifs de distribution de la TEP
 - la simplification de la grille tarifaire.

Cet avenant 17:

- répond aux principales critiques formulées à l'encontre de l'ancienne formule tarifaire
- intègre les suggestions du rapport de 2012 et 2015 de la CRE
- prépare les bases d'un mécanisme territorial de péréquation tarifaire par ailleurs souhaité par EDT.

Concession de Tubuai

Aspects juridiques et contractuels :

• n/a

Aspects commerciaux:

- Les ventes d'énergie sur le périmètre de la concession augmentent de (+1,0 %) en 2015
- Le nombre de clients progresse de (+ 2,6 %), la puissance souscrite diminue de (-1,3 %).
- Le prix moyen de vente « hors taxes » du kWh baisse de (-3,7%)

Aspects techniques:

- La production d'énergie d'origine renouvelable représente 0,64% du total produit par le concessionnaire
- La puissance de pointe appelée a été de 520 kWh
- A fin 2015, on recensait 4 installations photovoltaïques déclarées dont 2 raccordées en service au réseau de distribution publique et 2 nouveaux raccordements solaires opérés sur 2015
- Le temps moyen de coupure par client sur incident (TMCi) est de 5h06 mn

Aspects financiers:

Revenu autorisé et chiffre d'affaires :

- l'article 11 du cahier des charges du concessionnaire traitait des tarifs et de la formule tarifaire lequel est applicable à l'ensemble des concessions EDT.
- L'avenant 17 réforme en profondeur le mode de rémunération du concessionnaire lequel n'est plus rémunéré par un Tarif mais par un revenu autorisé spécifique par activité et concession.
- Le revenu autorisé 2015 a été fixé concession par concession en répartissant le chiffre d'affaires contractuel 2015 du concessionnaire pour l'ensemble de ses concessions au prorata des charges de chaque activité dans chaque concession.
- Les charges retenues pour cette répartition sont l'ensemble des charges en dehors des coûts de combustibles (incluant huiles et urée), des énergies (hydroélectricité, solaire), de la redevance de transport.
- Ce nouveau mode de rémunération n'est applicable qu'à partir de 2016 mais permet néanmoins de ressortir des 2015 une marge spécifique par activité et concession.

1 - OBLIGATIONS DE SERVICE A LA CLIENTELE

- ➤ Aspects commerciaux
 - 1. Tarifs pratiqués et évolution au cours de l'année 2015
 - 2. Mode de détermination
 - 3. Chiffre d'affaires énergie
 - 4. Autres produits d'exploitation5. Statistiques de ventes

 - 6. Services offerts à la clientèle
 - 7. Actions en faveur de la maitrise des dépenses d'énergie

Aspects commerciaux

1°) - Tarifs pratiqués et évolution au cours de l'année 2015

Tranches tarifaires	Réf	Seuils	octobre 2013 à février 2015	mars 2015 à dcécembre 2015
BT Usage social	TP0	de 0 à 180 kWh	19,56	19,00
BT Usage social	TP1	de 181 à 300 kWh	49,36	39,00
BT Usage social	TP2	au dessus de 300 kWh	61,46	60,00
BT Usage domestique	P1	de 0 à 300 kWh	30,36	27,50
BT Usage domestique	P2	de 301 à 450 kWh	48,36	45,00
BT Usage domestique	P3	au dessus de 450 kWh	56,46	56,00
BT Eclairage public	P3		35,46	34,00
BT Usage professionnel	P4	de 0 à 3000 kWh	41,76	39,00
BT Usage professionnel	P4'	au-dessus de 3000 kWh	45,76	43,00
MT Tarif jour	P5	de 0 à 16200 kWh	27,16	26,00
MT Tarif jour	P6	de 16201 à 48600 kWh	27,16	26,00
MT Tarif jour	P7	au-dessus de 48600 kWh	27,16	26,00
MT Tarif nuit	P8	de 0 à 9000 kWh	23,56	22,00
MT Tarif nuit	P9	au dessus de 9000 kWh	23,56	22,00
MT Tarif uniforme	P10		39,33	39,00

Prime d'abonnement

ACE = 18,33 XPF

Basse tension: Tarif Petits comsommateurs

Prime d'Abonnement = 14,36 X ACE x kVA de puissance souscrite soit : 263 XPF x kVA de puissance souscrite

Basse tension: Tarif Usages Domestiques

Prime d'Abonnement = 21,53 X ACE x kVA de puissance souscrite soit : 395 XPF x kVA de puissance souscrite

Basse tension: Tarifs Usages Professionnels et Eclairage public

Prime d'Abonnement = 18,81 x ACE x kVA de puissance souscrite soit : 345 XPF x kVA de puissance souscrite Moyenne tension: Prime d'Abonnement = 1003,86 x ACE x kVA de puissance souscrite/An jusqu'à 200 kVA

soit: 18 401 XPF x kVA de puissance souscrite / An

Moyenne tension: Prime d'Abonnement = 627,42 x ACE x kVA de puissance souscrite/An au-delà de 200 kVA

soit: 11 501 XPF x kVA de puissance souscrite / An

Taxes	Taux			
15000	100.			
Taxe municipale				
Autres tarifs BT et MT	4 XPF/Kwh			
TVA				
- sur Énergie	5%			
- sur Prime d'Abonnement	5%			
- sur Avance Sur Consommation	5%			
- sur Redevance Transport	0%			

- Sur Redevance Transport	070			
Avance sur consommation	P2 = 45 XPF			
Tarif Usages Domestiques				
- ASC = 37,5 x P2 x kVA de puissance souscrite				
- ASC = 1 688 XPF x kVA de puissance souscrite				
Autres Tarif Basse Tension				

- ASC = $75 \times P2 \times kVA$ de puissance souscrite
- ASC = 3 375 XPF x kVA de puissance souscrite

2°) - Mode de détermination

Les tarifs de vente de l'électricité sont arrêtés par le Conseil des ministres.

La dernière actualisation est applicable depuis le mois de Mars 2015, en référence à l'arrêté n° 211 CM du 25 Février 2015, publié au Journal Officiel de la Polynésie française (JOPF).

3°) – Chiffre d'affaires énergie

Tranches tarifaires	Réf	kWh vendus	kWh vendus	Total	Montant	Montant	Total	Puisssance	Prime	Puisssance
		antérieur	postérieur		antérieur	postérieur		souscrite		souscrite au
		01/03/2015	01/03/2015	kWh vendus	01/03/2015	01/03/2015	XPF	cumulée	abonnement	31/12/2015
BT Usage social	TP0	89 524	408 992	498 516	1 751 102	7 770 949	9 522 051			
BT Usage social	TP1	14 342	32 178	46 520	707 929	1 256 030	1 963 959			
BT Usage social	TP2	1 216	1 551	2 767	74 736	93 060	167 796	13 938	3 639 070	1 178
BT Usage domestique	P1	133 558	610 105	743 663	4 054 834	16 778 576	20 833 410			
BT Usage domestique	P2	14 509	43 070	57 579	701 646	1 938 150	2 639 796			
BT Usage domestique	P2'	10 083	24 006	34 089	569 285	1 344 336	1 913 621	19 483	7 598 230	1 617
BT Eclairage public	P3	6 594	41 426	48 020	233 822	1 408 484	1 642 306	1 016	344 494	85
BT Usage professionnel	P4	69 598	331 206	400 804	2 906 411	12 917 034	15 823 445	10 571	3 574 835	934
BT Usage professionnel	P4'	-10 350	34 450	24 100	-473 616	1 481 350	1 007 734			
MT Tarif jour	P5	67 905	315 872	383 777	1 844 298	8 212 672	10 056 970	3 540	5 335 666	295
MT Tarif jour	P6									
MT Tarif jour	P7									
MT Tarif nuit	P8	39 794	190 306	230 100	937 547	4 186 732	5 124 279			
MT Tarif nuit	P9									
MT Tarif uniforme	P10									
Régul										
Prépaiement										
Prépaiement hors toti										
Autres (employés)			26 758	26 758		173211	173 211	422	30 948	35
Total		436 773	2 059 920	2 496 693	13 307 994	57 560 584	70 868 578	48 971	20 523 243	4 144

Prime d'a	abonnement	20 523 243

Ventes totales	91 391 821
Prix moyen	36,61

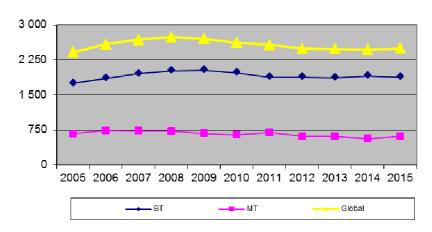
4°) – Autres produits d'exploitation

En complément des ventes d'énergie, l'activité en concession enregistre les autres produits d'exploitations suivants :

Frais de perception de taxe : 174 322 XPF
 Frais de relance : 311 610 XPF
 Total 485 932 XPF

5°) – Statistiques de ventes

Croissance des ventes de kWh



En basse tension les ventes croissent légèrement d'une année sur l'autre et leur progression par tarif se répartit comme suit :

Evolution globale des ventes BT: -1,3% dont Usages domestiques -0,8% dont Eclairages Publics 8,5% dont Usages Professionnels -4,2%

Les consommations domestiques baissent fortement chez les clients petits consommateurs, mais se maintiennent pour tarif Domestique "Classique"

Les ventes en usages professionnels baissent à nouveau cette année de 4,2 % dû à une situation économique maussade en Polynésie française

Ventes en volume au tarif MT en 2015

Ventes en volume au tarif MT en 2014

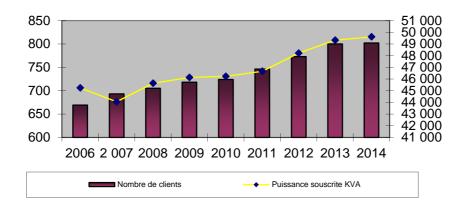
563 985

Ecart Annuel:

8,8%

En moyenne tension on constate une évolution de 8,8% correspondant à une augmentation des consommations électriques des pompages d'eau de la commune

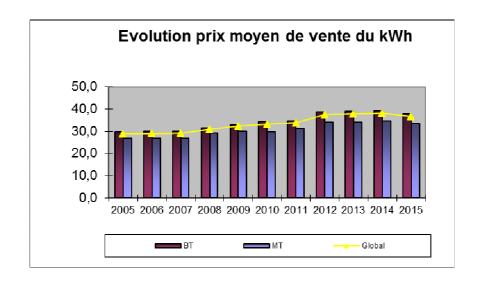
Nombre de clients et puissance souscrite



La concession compte 823 clients à fin 2015, en progression annuelle de (+ 2,6 %), dont :

Le nombre de clients s'établit en fin d'exercice à :		variation 201
Contrats souscrits aux tarifs basse tension	815	2,6%
Contrats souscrits aux tarifs moyenne tension	8	0,0%
	823	2,6%

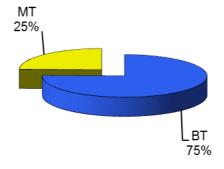
La puissance souscrite est de 48 971 kVA contre 49 603 en 2014 soit une baisse -1,3%.



Le prix moyen de ventes H.T au kWh s'élève à :	7	ariation 201
Tarifs basse tension	37,64	-3,6%
Tarifs moyenne tension	33,42	-3,2%
Soit Prix moyen de vente H.T au kWh:	36,61	-3,7%

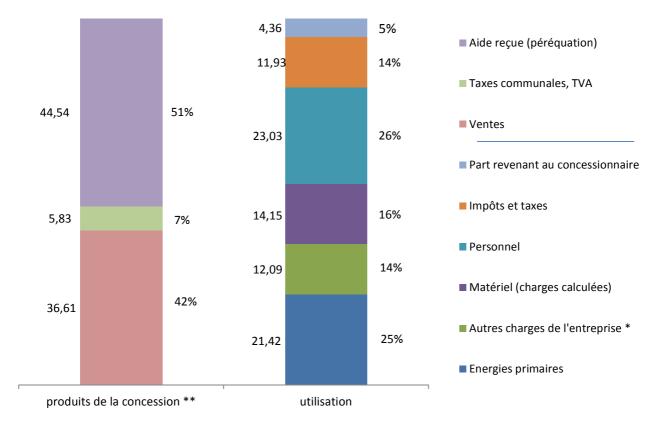
Il enregistre une baisse annuelle de (- 3,7 %).

Répartition des ventes BT / MT



Bénéficiaires des sommes facturées aux clients sur Tubuai

2015 (en F/KWh et en pourcentage) hors activité annexes



^{*}Autres charges de l'entreprise : ce poste comprend les frais de siège, le coût financier, l'interface clientèle, les charges de maintenance & fonctionnement hors main œuvre, etc.

Les sommes facturées aux clients comprennent :

- Le prix de vente HT de l'électricité
- Les taxes communales
- La TVA

Les impôts comprennent :

- Les taxes communales
- La TVA
- L'IS
- L'IRCM reversé par l'actionnaire sur les dividendes

Ne sont pas inclus par simplification, la patente et l'IRCM sur les produits financiers qui figurent dans les « autres charges de l'entreprise »

Les énergies comprennent :

- Le coût d'achat des énergies fossiles fioul et gazole Le coût d'achat des énergies renouvelables solaire.

^{**} Dont 42,44 F/KWh (49%) de sommes facturées aux clients

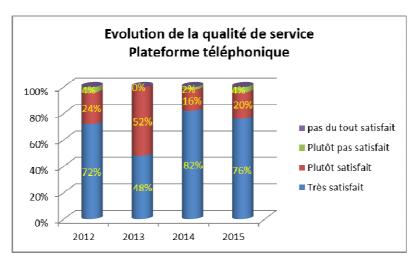
6°) Services offerts à la clientèle

Mesures de la satisfaction clients

L'offre de services d'EDT s'articule au travers du développement de tous les canaux de contact avec nos clients avec une proposition multiple d'accès aux services. Les clients peuvent désormais régler leur facture selon plusieurs choix de service : Directement en agence clientèle, sur l'espace paiement de l'agence en ligne « agence.edt.pf » ou également par téléphone via le module de télévente développé au sein de notre centre d'appel.

Les mesures de la satisfaction clients existantes déjà sur le canal de la voix, se sont également généralisées aux autres points de contact clients.

Campagnes d'appels mystères



EDT conserve cette année encore une très bonne qualité de prestation globale de la qualité de l'accueil téléphonique avec 96% des clients traités qui se déclarent satisfaits du service rendu.

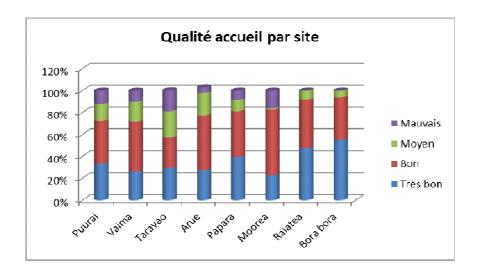
Indicateurs Centre de Relations										
Clients	2014	2015								
Nombre d'appels	54 752	52 924								
% traités	81%	81%								
Temps moyen d'attente	19 secondes	19 secondes								
Temps moyen de conversation	2 mn 05	2 mn 47								
Webmails	2732	3 906								

Les autres indicateurs de la qualité de service de la plateforme téléphonique du groupe EDT indiquent une évolution de la mission de la plateforme vers un centre de relations clients, on constate une augmentation de 43% des demandes clients qui transitent par l'agence en ligne.

Campagne de visites mystères

Ce dispositif permet d'évaluer la qualité de la perception de l'accueil commercial de plusieurs agences du réseau commercial : Tahiti, Moorea, Raiatea et Bora Bora.

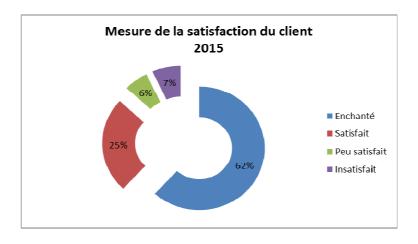
Evaluation accueil agence	2015
Très bon	30,6%
Bon	41,5%
Moyen	16,1%
Mauvais	11,7%



Le Baromètre d'Ecoute clients : Mesure de la satisfaction du client en agence

La mesure de la satisfaction du client s'ouvre aux agences et en continu sur les métiers d'accueil avec la mise en place de bornes interactives IPAD permettant aux clients de noter la qualité de service offerte par les agents commerciaux.

Cette expérience a débuté sur l'agence EDT de Faa'a- Puurai et s'est étendue sur l'agence du Vaima pour ensuite intégrer par la suite Taravao et les îles.



L'information clients par SMS



Hiva Oa

Ua Huka

Total général

98

6

10 912

La création du service INFOS SMS remonte à 2011 date à laquelle le SMS Infos facture avait été proposé à aux clients qui ne recevaient pas ou rencontraient des difficultés à recevoir leur facture EDT dans un délai correct.

Plus de la moitié des clients domestiques ont depuis adhéré à ce système d'information entièrement gratuit et ceci sur plusieurs domaines : la date du passage du releveur, les coupures pour travaux de leur zone, le rappel de l'envoi de leur auto relève.

Dans la même logique, le SMS Relance a été créé et proposé à la fin de l'année, ce dernier complète le système de la relance par voie recommandée prévu au cahier des

charges de la concession. Grâce à cette information rapide et simple, le client dispose immédiatement et personnellement à l'émission de la relance, de l'information relative à sa facture demeurée en impayés.

Concessior Auto-Relève | Coupure pour Travaux | Passage releveur | Facture Relance Total général Tahiti Nord 6 891 5 3 3 7 4 714 7 277 25 282 49 501 1 015 Tahiti Sud 1738 1369 1 351 7 5 2 6 12 999 1 382 902 1 084 3 972 7 465 Moorea 125 Tahaa 91 8 9 227 1063 1398 13 3 3 249 1 317 1 585 Huahine 157 6 5 658 1729 2 555 Bora bora Maupiti 1 1 1 5 8 16 927 **Taputapuatea** 179 10 8 91 639 74 3 3 46 247 373 Tumaraa 98 12 8 11 17 50 Rangiroa 1 1 6 10 Hao 1 1 Tubuai 17 12 27 130 199 Rurutu 18 15 30 41 168 272 9 1 1 1 6 Rimatara 14 15 Raivavae 118 1 3 120 278 520 Ua Pou Nuku Hiva 115 6 40 126 354 641

Nombre de souscriptions Services SMS en 2015

7°) Actions en faveur de la maitrise des dépenses d'énergie

7 685

Dans le cadre du développement relatif au self care client, de nombreux outils de maîtrise de la dépense énergétique ont été proposés sur le site de l'agence edt.

5 983

96

11 425

372

27

566 44

79 193

Conçus de façon ludique et autonome, le client peut désormais simuler de nombreuses situations de consommation :

- Calculateur de puissance : il peut évaluer son éligibilité à un tarif plus favorable
- Calculateur de lampes : en un simple clic il compare la consommation de ses lampes avec des lampes économiques, le résultat est une aide à la décision d'équipement
- Simulation de factures : grâce à des données de consommation, le client peut avoir une idée de sa facture jusqu'à sa visualisation en format PDF
- Bilan énergie : dorénavant proposé en espace public et en espace client, cet outil permet au client de se positionner sur ses habitudes de consommation.

2 - OBLIGATIONS DE SERVICE

- ➤ Bilan technique

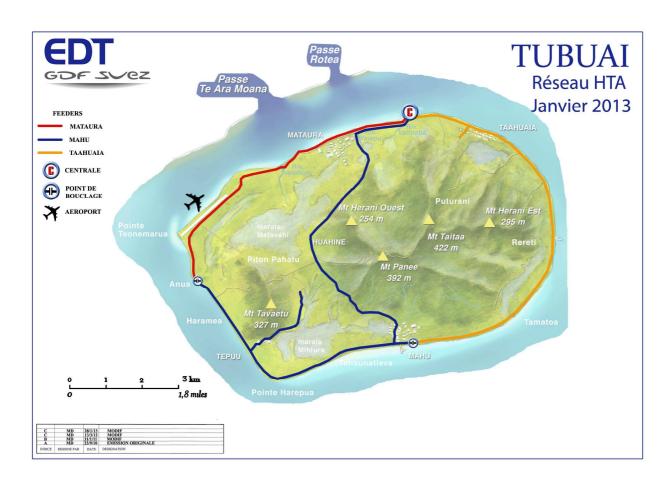
 - Autorisation d'exploitation
 Effectifs et organigramme
 Détails des ouvrages de production
 Données de production

 - 5. Qualité de service

 - 6. Qualité Sécurité Environnement 7. Unités d'œuvres 2015 de la concession
 - 8. Raccordement solaire

Bilan technique

TUBUAI



1. AUTORISATION D'EXPLOITATION:

La centrale électrique de TUBUAI fait l'objet des arrêtés d'exploitation suivants :

Type de text ▼	N° <u></u> ▼	Date ▼	Objet du texte	Ψ.	Libellé	*
Arrêté	<u>1126</u>	08/03/2010	MATAURA-TUBUAI		Modif. Nouveau	
Arrêté	<u>9028</u>	07/12/2009	MATAURA-TUBUAI		Nouveau	

2. EFFECTIFS ET ORGANIGRAMME:

Nombre d'agents en charge de l'exploitation : 4 agents en 2015 :



3. DETAIL DES OUVRAGES DE PRODUCTION :

Le parc de groupes électrogènes fixes de production est le suivant :

Regroupement positionnement	Marque du Groupe	Type de fonctionne ment	Puissance nominale (kVA)	Puissance installée (kW)	Puissance utile (kW)	Numero d'immobilisa tion	Appellation	Numéro de série	Date de mise en service	HDM au 1er Janvier 2015		fonctionne
G1 TUBUAI	FG WILSON	BASE	400	320	256	G193	P400G193	FGWRPES7PCMC00369	01/02/2009	25629	30510	4881
G2 TUBUAI	FG WILSON	BASE	400	320	256	G194	P400G194	FGWRPES7HCMC00401	01/02/2009	26789	31645	4856
G3 TUBUAI	FG WILSON	BASE	400	320	256	G258	P450G258	FGWPES21ECDH02253	15/11/2013	4946	9380	4434
G4 TUBUAI	FG WILSON	BASE	400	320	256	G259	P450G259	FGWRPES21JCDH02051	15/11/2013	5140	8555	3415

4. DONNEES DE PRODUCTION:

Sortie de centrale, 2 679 MWh ont été produits en 2015 contre 2 640 MWh en 2014. 740 661 litres de gazole ont été consommés en 2015 contre 741 274 litres en 2014 et 2 496 litres d'huile ont été consommés en 2015 contre 2 419 litres en 2014.

La puissance de pointe appelée est de 520 kW pour 2015, en légère hausse par rapport à l'année 2014 qui était de 485 kW. La puissance utile du groupe électrogène le plus puissant est de 256 kW.

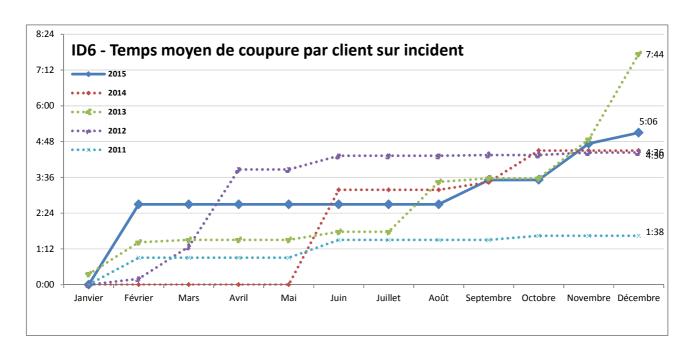
TUBUAI PRODUCTION	Energie Mensuelle BRUTE (kWh)	Energie Mensuelle Nette (kWh)	EnR kWh (Electra/EdT)	Pointe Maxi en kW	Conso gazole (I)	Conso spéc. (ml/kWh)					
	<u>2015</u>										
Janvier	236 962	234 477	1 009	446	63 224	267					
Février	227 998	225 209	1 040	475	64 723	284					
Mars	245 066	242 221	466	498	65 874	269					
Avril	227 724	224 971	1 084	493	62 743	276					
Mai	222 566	220 213	1 096	493	60 023	270					
Juin	210 656	208 582	948	493	58 562	278					
Juillet	210 633	208 858	1 186	464	58 223	276					
Août	216 679	214 998	1 167	516	59 299	274					
Septembre	207 048	206 128	539	494	56 378	272					
Octobre	229 016	225 545	1 640	507	62 684	274					
Novembre	235 719	232 968	1 688	520	64 271	273					
Décembre	237 699	234 760	1 519	499	64 657	272					
Total en Moyenne	2 707 766	2 678 930	13 382	520	740 661	274					

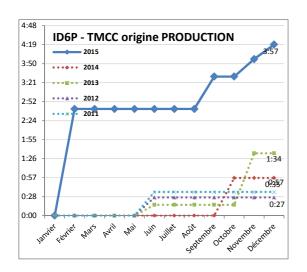
5. QUALITE DE SERVICE

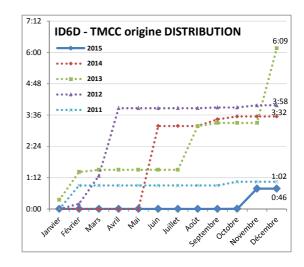
Bilan des TMCC sur incident (Temps Moyens de Coupure par Client)

La qualité de fourniture de l'énergie

- TMCC incidents production: 03h 57mn. 6 black-out à la suite de problèmes de production.
- TMCC incidents distribution: 00h 46mn







6. QUALITE - SECURITE - ENVIRONNEMENT

POI « Plan d'Opération Interne » pollution-incendie

Réalisation d'un exercice sécurex le 22/10/2015. Ce type d'exercice est annuel et permet la formation des agents de première intervention.

Traitement des effluents:

1 230 litres d'huile de vidange et 1 fût de filtres usagés ont été rapatriés sur Tahiti pour traitement en 2015 (Société TOTAL et Fenua Ma).

7. UNITES D'ŒUVRES 2015 DE LA CONCESSION

Ces unités d'œuvre seront utilisées à la détermination des revenus autorisés N+1

Puissance maxi appelée en kW	520
Puissance utile du groupe le plus puissant kW	256
Puissance garantie en kW (PG2)	512
Nb de kWh vendus	2 496 693
Quantité en litre de combustible	740 661
Nb de kWh thermique sortis de la centrale	2 678 930
Nb de kWh solaire acheté par tarif	17 328
Nb de km de réseaux hors branchements	97,8
Puissance totale en kVA des transformateurs	2 000
Installés (DP et privée)	3 080
Nombre d'abonnés (BT et HT)	823

Détail du solaire par tarif

	45 F/kWh	40 F/kWh	35 F/kWh	23,64 F/kWh	40F/kWh Electra
Nb de kWh solaire acheté par tarif	0	0	0	3 946	13 382

Répartition des longueurs Réseau

	RESEAU HT			RESEAU BT (sans branchements)				RESEAU HT+BT								
ſ	Aerien	Souterrain	Sous-marin	TOTAL	% Aérien	% Souterrain	Aerien	Souterrain	TOTAL	% Aérien	% Souterrain	Aerien	Souterrain	TOTAL	% Aérien	% Souterrain
ſ	27,1	12,2	-	39,3	69,0%	31,0%	50,0	8,5	58,5	85,4%	14,6%	77,1	20,7	97,8	78,8%	21,2%

Contrats pluriannuels d'entretien, de maintenance, de renouvellement

EDT a un contrat:

Pour l'élagage de 79 km de réseau avec la société OPARU jusqu'en 2017, un prestataire de l'île.

Pour le contrôle des extincteurs avec la société Fenua Incendie

Pour le contrôle des Stations de Sécurité Incendie avec INEO

Pour la visite/entretien de la moto pompe incendie avec Poly Diésel

Pour la visite/entretien de la nacelle avec Poly Diésel

Pour la mise à disposition de toiture ou de terrain à ELECTRA

8. RACCORDEMENT SOLAIRE

			2015						
Concessions	Nombre d'installations	Somme puissance installée	Nombre de centrales raccordées	Puissance raccordée	INF 10 kWc	de 10 à 36 kWc	de 36 à 100 kWc	SUP 100 kWc	Tarif de rachat
Tubuai	4	94	2	59	1	-	1	-	23,64

3 – DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

- Bilan et comptes de résultat de la concession
 1. Principe de la comptabilité appropriée
 2. Méthodologie et clés de répartition analytique
 - 3. Variation des prix
 - 4. Actif, Passif et Résultat de la concession

Bilan et compte de résultat de la concession

La comptabilité appropriée a été mise en place par arrêté 2100 CM du 17 décembre 2015 et s'applique à toute personne physique ou morale titulaire d'une délégation de service public du secteur de l'énergie en Polynésie française avec un effet rétroactif sur les comptes de 2015.

Les comptes y sont présentés par activités (production, distribution,), par type de dépenses (maintenance, conduite et fonctionnement) et par chapitre (achat, sous-traitance, main œuvre), séparant ce qui est récurrent de ce qui ne l'est pas.

La marge de l'entreprise doit être présentée par activité ce qui a été rendu possible à partir de 2015 par l'avenant 17 lequel remplace la rémunération historique du concessionnaire « globale pour l'ensemble des activités et concessions » par une rémunération « spécifique par activité et concession ».

En raison du caractère déjà développé de la comptabilité analytique du concessionnaire, les comptes 2015 ont pu être présentés, avec un minimum de retraitements, dans le respect des principes de la comptabilité appropriée.

Ces comptes par concession, sont en cours d'audit par nos commissaires aux comptes, le résultat de cet audit sera porté à la connaissance du concédant et du service de contrôle à minima par incorporation au rapport du délégataire de l'année suivante

1°) - Principes de la comptabilité appropriée

- 1) La séparation des activités
- 2) La séparation des services délégués
- 3) Le principe du coût réel constaté
- 4) Le principe de la prééminence de l'imputation directe
- 5) La non compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière
- 6) La justification du périmètre de charges
- 7) La permanence des méthodes
- 8) Le principe de détermination des charges économiques calculées
- 9) Les opérations effectuées avec les parties liées
- 10) L'identification des contrats à long terme
- 11) Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées
- 12) Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité
- 13) Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé
- 14) Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

1.1) – La séparation des activités

La comptabilité analytique ou métier servant d'outil de pilotage à l'entreprise individualise depuis de nombreuses années les dépenses par concession et par métier.

L'avenant 17 modifiant les conditions de rémunération du concessionnaire a permis l'obtention d'une rémunération spécifique à chaque concession et à chaque activité permettant à partir de l'exercice 2015 d'afficher une marge par concession et par activité.

Les règles de la « comptabilité appropriée » adaptées au métier n'ont que très peu modifié la découpe des activités, elles ont néanmoins imposé de ressortir sur Tahiti la fonction de dispatching et plus généralement une activité de fourniture d'énergie regroupant l'achat d'énergie avec la gestion de clientèle.

Comptablement les dépenses engagées au bénéfice d'une activité y sont toujours directement affectées.

1.2) – La séparation des services délégués

A l'exception des services mutualisés pour des raisons de coordination et d'efficience à savoir les fonctions de direction générale, les fonctions administratives et certains services techniques à forte valeur ajoutée, chaque concession possède ses propres moyens.

Les exceptions à cette règle concernent la mutualisation de la production thermique sur les îles de Tahiti et sur l'île de Raiatea avec une centrale commune aux concessions de Taputapuatea et Tumaraa.

Comptablement les dépenses engagées au bénéfice d'une concession y sont toujours directement affectées.

1.3) – Le principe du coût réel constaté

Certaines dépenses comme la main d'œuvre, non directement affectables, sont réparties sur les activités et ou chantiers sur la base des pointages journaliers et de taux horaires prédéterminés.

Les écarts constatés en fin d'exercice entre les coûts réels et les coûts imputés sont réinjectés dans les activités concernées pour qu'au final ce soit la charge réelle qui soit imputée.

Il en est de même pour toutes les dépenses intégrées en cours d'année par l'intermédiaire de coût standards et notamment de toutes les dépenses accessoires à la main d'œuvre (outillage, véhicules, coûts d'implantation, encadrement...)

1.4) – La prééminence de l'imputation directe

Dans le respect de ce principe toute dépense engagée au bénéfice d'une concession ou d'une activité y est toujours directement affectée.

Le pourcentage d'imputation directe sur une concession dépend de l'organisation de l'entreprise, sur Tubuai

- Les imputations directes concernent 85% du total des dépenses de la concession de Tubuai. Elles trouvent leur origine dans les personnels affectés et équipements installés sur le territoire de la concession concernée ainsi que des dépenses pièces, combustibles, énergies, sous-traitances.
- Les 15% restants, répartis selon des clefs de répartition appropriées correspondent principalement à des quotes-parts des frais de siège, du Service Exploitation Iles (SEI) de support technique aux îles, des services de back office clientèle.

TUBUAI	Imputé directement à l'activité	Frais répartis sur les activités	Total
Imputé directement à la concession	70%	15%	85%
Frais répartis sur la concession	5%	10%	15%
Total	76%	24%	100%

1.5) – La non compensation des produits et des charges

A ce titre, les lignes de produit sont identifiées dans le compte de résultat

1.6) – La justification du périmètre de charges

La structure de la comptabilité analytique colle à l'organisation de l'entreprise permettant la connaissance parfaite des dépenses engagées par chaque service.

Pour sa part, l'organisation de l'entreprise répond à diverses contraintes :

- la contrainte métiers avec des responsables « techniques » par métier
- la contrainte contractuelle avec la gestion d'un patrimoine important (centrales et réseaux) confié à l'entreprise pour l'exécution d'un service de qualité ce qui nécessite des responsables pour chaque contrat de concession, sous tous leurs aspects à savoir qualité de service, gestion budgétaire, sécurité etc
- Les contraintes de la taille des exploitations et de l'isolement géographique qui obligent à la superposition d'un maximum de moyens sur place dans les îles avec l'existence de services mutualisés à forte valeur ajoutée, ce qui permet d'améliorer l'efficacité et d'optimiser les dépenses.

Il ressort de cette organisation que les périmètres de charge sont parfaitement définis.

Production:

- Les immobilisations de production sont contenues à l'intérieur des centrales, la frontière avec le transport (Tahiti) ou la distribution (îles) sont les bornes « aval » des transformateurs élévateurs.
- Les personnels affectés sont spécifiques par activité dans les grandes îles (Tahiti, Moorea, Bora Bora), polyvalents dans les petites îles avec une imputation de leurs coûts par activité sur la base de feuilles de temps
- Un service spécifique (Service Exploitation iles / SEI) basé sur Tahiti encadre et assiste le personnel des îles dans tous les domaines tant en technique (production Distribution) qu'en sécurité, management ou autres. Ses dépenses non directement imputables à une ile en particuliers sont réparties au prorata des temps passés dans chaque exploitation
- Les dépenses de fonctionnement et d'entretien sont imputées centrale par centrale

Dispatching et conduite du réseau

- Seule l'île de Tahiti en raison de sa taille possède un service dispatching spécifique doté de moyens propres (locaux, immobilisations et personnels), ce service d'une dizaine de personnes fonctionne 24h sur 24h
- Dans les autres îles, cette fonction est assurée en astreinte par l'exploitant, ses coûts ne sont pas différentiés.

Transport:

- Seule l'île de Tahiti en raison de sa taille possède un réseau de transport lequel fait l'objet d'une délégation de service public confiée à la TEP, ses moyens sont distincts de ceux d'EDT.
- Ce réseau qui relie les centres de production au réseau de distribution a pour frontière les bornes « aval » des transformateurs élévateurs situés en sortie de centrale et à l'autre bout, les bornes « amont » des transformateurs abaisseurs de distribution.
- L'avenant 17 formalise l'accord d'EDT pour homogénéiser ses frontières et intégrer dans ses actifs des transformateurs rattachés historiquement à la concession de Transport.

Distribution:

- Les immobilisations de distribution sont composées de lignes et de transformateurs, les frontières avec le transport (Tahiti) ou la production (îles) sont claires telles que définies ci-dessus.
- Les personnels affectés sont spécifiques par activité dans les grandes îles (Tahiti, Moorea, Bora Bora), polyvalents dans les petites îles avec une imputation de leurs coûts par activité sur la base de feuilles de temps.
- Un service spécifique (Service Exploitation iles / SEI) basé sur Tahiti encadre et assiste le personnel des îles dans tous les domaines tant en technique (production Distribution) qu'en sécurité, management ou autres. Ses dépenses non directement imputables à une ile en particuliers sont réparties au prorata des temps passés dans chaque exploitation
- Les dépenses de gestion et d'entretien des réseaux sont directement imputées sur la concession concernée

Gestion de clientèle :

- En dehors des très petites exploitations ou la polyvalence s'impose, les moyens affectés à la gestion de la clientèle sont spécifiques à cette activité, ils sont composés de personnel au contact des clients ou « front office » situés dans les concessions et d'un important service de « back office » mutualisé comprenant la facturation, la comptabilité client, la relance, l'agence en ligne.
- Les personnels polyvalents que l'on retrouve dans les petites iles notamment pour la relève des compteurs voire dans les très petites iles pour l'accueil clients voient leur coûts imputés sur la base de leurs feuilles de temps

1.7) – La permanence des méthodes

Les dérogations à ce principes, justifiées par l'amélioration de la qualité de l'information communiquée sont le cas échéant décrites dans le présent document.

1.8) – Le principe de détermination des charges économiquement calculées

Les charges calculées incorporées au présent document sont conformes à celles figurant dans les comptes sociaux de l'entreprise.

Des discussions sont ouvertes avec le ministère en vue d'un traitement plus lissé des problématiques de renouvellement.

1.9) - Les opérations effectuées avec les parties liées

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable

Engie

Libellé	Description	40			
	Mise à disposition du personnel				
Convention d'assistance	La société GDF SUEZ ENERGIES SERVICES s'engage à fournir à EDT une assistance dans les domaines suivants: - comptable, administratif et financier - informatique et audit - conseil Ces prestations font l'objet d'une facturation forfaitaire de 0,722% net du chiffre d'affaires hors taxes de EDT	1 695 542			
Assurance	EDT a souscris son contrat d'assurance multirisques auprès de GDF- SUEZ	74 722			

Electra

Libellé	Description	40
Achat d'énergie solaire	EDT achète l'énergie solaire à Electra aux tarifs de 40xpf/kwh et 45xpf/kwh	535 280
Convention de mise à disposition	Mise à disposition de surfaces de terrains ou de toitures appartenant à EDT au profit de la société ELECTRA pour la réalisation d'unités de production d'énergie d'origine photovoltaïque ou éolienne. Cette mise à disposition est consentie pour 18 années. A l'expiration du contrat, les installations seront de plein droit remises à EDT soit à titre gratuit soit au franc symbolique.	60 000
Contrat de mandat	Il s'agit d'un contrat de mandant relatif à l' exploitation et la maintenance des installations photovoltaïques et éoliennes. Aucune rémunération n'est prévue au titre de ce contrat. Seuls les frais et charges afférents à l'exploitation et la maintenance des installations font l'objet d'une refacturation annuelle, sur présentation des justificatifs nécessaires.	425 713

Autres parties liées

Libellé	Description	40
Cofély	Travaux sous-traités : réseaux et facility management	4 724 558
Polydiesel	Travaux sous-traités : production	530 890
Ineo		5 340 521

1.10) L'identification des contrats à long terme

Cf paragraphe:

- 4- ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC
 - 1. Etats des engagements à incidence financière

1.11) Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées

La notion de produits et charges non récurrents fait référence à l'ensemble des éléments ne rentrant pas habituellement dans le cycle normal d'exploitation, d'investissement ou de financement de l'opérateur. Les charges non récurrentes sont des charges de caractère exceptionnel qui n'ayant pas vocation à se reproduire les exercices suivants

1.12) Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité

L'objectivation de la marge a été formalisée sur le compte de résultat de la concession, en pourcentage

- du total des produits (revenu autorisé et produits des activités annexes)
- du montant des immobilisations brutes

1.13) Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé

N/A

1.14) Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

N/A

2°) – Méthodologie et clés de répartition analytique

Bilan:

Les postes de « haut de bilan » représentent 82% du total du bilan et sont obtenus par imputation directe par concession.

Les autres postes relatifs aux actifs circulants et dettes d'exploitation, lesquels ne représentent que 18 % du total bilan, sont répartis au prorata :

- du chiffre d'affaires des concessions concernées pour les créances ;
- des achats et ACE pour les comptes fournisseurs ;
- de la masse salariale pour la PIDR (provision pour indemnité départ à la retraite), et les dettes sociales :
- du nombre de kWh pour les dettes fiscales.

La différence apparaissant au niveau du bilan de chaque concession entre ses actifs et ses passifs constitue une situation de trésorerie (excédent ou besoin) portée dans la rubrique « Compte Courant du concessionnaire ». Elle sert de base au calcul des produits et charges financières, imputés à la concession considérée, sur la base des taux de marché.

Compte de résultat

Postes du compte de résultat

Suite à la mise en place de la comptabilité appropriée, plusieurs activités ont été définies. On entend par activité le ou les métiers qu'exerce l'opérateur. L'activité désigne un ensemble de tâches ayant une **finalité externe** autre que sa propre réalisation. Les activités principales sont :

- La production d'électricité d'origine thermique
- La production d'électricité d'origine hydraulique
- La production d'électricité d'origine photovoltaïque
- *Le dispatching* consiste à assurer l'équilibre, à tout moment, entre l'offre pouvant être délivrée par les différentes sources de productions, et la demande des consommateurs finaux.
- Le transport correspond à l'activité d'un gestionnaire du réseau de transport qui exploite le réseau de haute tension permettant l'acheminement de l'électricité des sources de production jusqu'à l'entrée des réseaux de distribution.
- La distribution correspond à l'activité d'un gestionnaire du réseau de moyenne et basse tension permettant l'acheminement de l'électricité du réseau de transport jusqu'au consommateur final
- La fourniture correspond à l'activité d'un fournisseur d'électricité qui est chargé d'acheter l'électricité à des producteurs et de la revendre au détail au consommateur final, dont il est le principal interlocuteur.

Le document par concession a été adapté suite à la mise en œuvre de la comptabilité approprié. Les coûts sont décomposés par activités (production, distribution,), par type de dépenses (maintenance, conduite et fonctionnement) et par chapitre (achat, sous-traitance, main œuvre).

- Le Revenu Autorisé est constitué :
 - d'une part fixe calculée par application des forfaits annuels rapportés à des unités d'œuvres
 - de l'énergie correspondant aux dépenses réelles engagées par le concessionnaire
- La péréquation est égale sur une concession donnée à la différence entre le Revenu Autorisé et le Chiffre d'Affaires facturés aux clients
- Les frais de siège sont constitués des frais de fonctionnement des services administratifs
- Le résultat financier est constitué le cas échéant de la charge d'intérêt relative aux emprunts spécifiques de la concession considérée puis de la rémunération du « compte courant du concessionnaire » tel qu'il figure au bilan N-1;

Dans le cas où le Concessionnaire obtiendrait des rendements financiers de placement supérieurs au marché, les gains au-delà du taux de référence seraient partagés à part égale entre la concession et le concessionnaire. Le taux de marché applicable pour les excédents de trésorerie est arrêté à l'Euribor 3 mois moyen de l'exercice + 1 points. Le taux de marché applicable pour les besoins est le taux Euribor 3 mois moyen de l'exercice + 2 points

Cette rémunération est calculée sur la base du taux de marché de l'exercice considéré

- le taux appliqué aux besoins de trésorerie est de 1,973% (-0,27%+2%)
- le taux appliqué aux excédents de trésorerie est de 1,796% (-0,27%+1%+0,82% surperformance financière)
- L'Impôt sur les Sociétés intègre :
 - L'impôt sur société stricto sensu
 - La contribution supplémentaire à l'impôt sur les bénéfices
 - L'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers (IRCM) : 10% du résultat net
 - La contribution de solidarité territoriale (CST) : 5% du résultat net

Les réintégrations et déductions fiscales sont affectées au réel entre les activités « en concession » et les activités « hors concession » permettant de calculer pour chacune d'elles leur taux de prélèvement « sur résultat comptable ».

Ce taux de prélèvement des activités « en concession » est ensuite appliqué de manière uniforme au résultat comptable de chaque activité et de chaque concession.

- Pour les concessions globalement bénéficiaires, ce taux est appliqué le résultat comptable de chaque activité, même s'il est négatif.
- Pour les concessions globalement déficitaires, aucun impôt n'est appliqué

• Principes de répartition des coûts indirects

Les coûts indirects sont appréhendés au travers des centres d'analyse

1. Les frais de siège :

Ils sont répartis sur les filiales, les activités concédées et les activités « hors concession ».

- La part revenant aux filiales fait l'objet d'une refacturation sur la base des temps passés pour la main d'œuvre et d'une refacturation au franc le franc pour les charges « transitant » par EDT
- La part restante est répartie au prorata du nombre d'heures travaillées tant sur les activités concédés, les activités Annexes et activités hors concession.

Au sein des activités concédées, avant 2015, la quote-part revenant à chaque concession était déterminée au prorata du nombre des abonnés. A partir de 2015 elle est déterminée, à part égale en fonction de la masse salariale, du nombre d'abonnés et des immobilisations brutes de chaque concession. Dans un deuxième temps ces charges sont incorporées dans les processus de la concession au prorata des coûts de chaque processus

2. Les coûts d'implantation Puurai :

Constitués des loyers, frais de personnel, entretien, assurances, ils sont répartis sur les services hébergés au prorata des superficies occupées. La quote-part revenant aux îles est limitée aux services supports des îles

- **3.** Les coûts de production : ce sont des charges directes des concessions concernées à l'exception des clés de Tahiti et Raiatea qui possèdent des centrales communes pour plusieurs concessions, dans ces cas, la refacturation des kwh produits îles est conforme à l'article 12 bis de l'avenant 17 relatif à la vente d'électricité hors du périmètre de la concession.
 - Rémunération de la Puissance Maximale Majorée : P1
 - Autres charges de production : P2
 - Matières consommées

Pour Tahiti, les montants sont répartis entre Tahiti Nord et Secosud au prorata des kWh injectés.

Pour Taputapuatea et Tumaraa, la répartition se faisait au prorata du nombre de kWh vendu-solaire.

Pour les autres concessions, ce sont les sommes réelles dépensées

4. Les coûts du frêt du magasinage :

Regroupés au sein des services magasin et approvisionnement ces coûts sont ventilés sur les sorties de stock et donc imputés en charges ou en immobilisation sur les concessions concernées en fonction de la destination des pièces concernées

5. Les coûts informatiques :

Regroupés au sein du service ad hoc ces coûts sont répartis en fonction du nombre de PC présents dans chaque service.

6. Le service de support aux îles situé à Puurai :

Les coûts de fonctionnement de ce service sont répartis sur les concessions des îles concernées au prorata des temps passés.

Les dépenses de ce service engagées pour le compte des îles/concessions sont imputées directement sur les îles/concessions bénéficiaires de ces dépenses

7. La direction commerciale:

Avant 2015, l'ensemble des coûts étaient répartis au prorata des abonnés Depuis 2015, les clés sont différentes en fonction des services concernés

- Le service à l'énergie en charge du solaire : les coûts sont répartis dans chaque concession au prorata du nombre de contrat solaire
- Le service Grand Comptes : les coûts sont répartis dans chaque concession au prorata du nombre de clients grands comptes
- Le service relève, intervention et branchement, les coûts sont répartis au prorata du temps passé
- Le service clientèle : les dépenses sont reventilées sur les concessions concernées au prorata du nombre d'abonnés.

8. Allocation CE:

Les dépenses sont réparties au prorata de la masse salariale

Les répartitions primaires (coût d'implantation, DSI, allocation CE) affectent certains coûts sur les services. Ces derniers sont ensuite ventilés sur les concessions (répartitions secondaires).

Le tableau ci-dessous met en évidence l'impact de ces répartitions secondaires, service par service, sur le résultat des activités concédées.

Répartition	Montant total à répartir (MF)	Montant réparti dans les concessions (MF)	Montant réparti sur Tubuai (MF)	Clé de répartition	Valeur totale de la clé	Valeu pou
Frais de siège	1 191,2	1 081,9	12,5	Abonnés-Immo brutes-Masse salariale	100%	
Exploitation des iles	227,7	207,4	10,4	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	742,4	
Clientèle iles	46,8	46,8	1,6	Nombre d'abonnés iles	23 451,0	
Suivi et developpement	63,3	59,0	0,2	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	78,4	
Travaux production	89,1	62,1	1,9	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	31,4	
Service à l'énergie	47,3	47,3	0,1	Contrats solaires	1 420,0	
Service Grand compte	53,3	53,3	0,8	Contrats grands comptes	5 561,0	

1,2% 37,7 823,0 0,3 0,9 2,0 86,0

3°) – Variation des prix

Variation du prix achat des hydrocarbures

	Prix du Fioul	Prix du Go Tahiti	Prix du Go Iles	Arrêté CM
Jusqu'au 30/06/ 2008	38,680	56,200	40,000	Arrêté 773 Cm du 14/09/05
Acpt du 01/07/2008	53,740	77,270	54,240	arrêté 678 CM du 26/06/08 (simultané avec avenant 14 du 30/06/2008
Acpt du 02/2009	39,157	56,158	54,458	arrêté 226 CM du 06/02/09 (simultanée avenant 15 du 01/02/2009)
Acpt du 01/08/2009	44,157	58,458	60,158	arrêté 1205 CM du 29/07/09
Acpt du 08/2010	54,157	68,458	70,158	arrêté 1246 CM et 1248 CM du 28/07/10
Acpt du 05/2011	61,157	77,158	75,458	Arrêté 0544 & 0546 CM du 21/04/11
Acpt du 08/2011	62,836	78,837	77,137	Arrêté 1084 & 1087 CM du 27/07/11
Acpt du 03/2012	64,336	80,337	79,137	Arrêté 298 à 301 CM du 27/02/2012
Acpt du 12/2014	47,836	80,337	79,137	Arrêté 1747 CM du 26/11/2014
A t -l 04/2045	22.000	60 520	74 220	Arrêté 278 CM du 13 mars 2015
Acpt du 04/2015	32,866	69,538	71,238	Arrêté 344 CM du 25 mars 2015
A and div 00/2015	40.200	CO 530	71 220	Arrêté 972 CM du 23 juillet 2015
Acpt du 08/2015	49,366	69,538	71,238	Arrêté 344 CM du 25 mars 2015

Variation du prix de référence de vente de l'électricité

	Prix réf.	ACE	CM / Avenant
Jusqu'au 30/06/ 2008	29,02	16,12	Arrêté 774 CM du 14/09/2005
Acpt du 01/07/2008	32,48	16,54	Avenant 14 du 30/06/2008 - Convention N°80229
Acpt du 02/2009	30,98	17,17	Avenant 15 du 06/02/2009 - Convention N°90056
Acpt du 01/08/2009	31,89	17,25	Arrêté 1207 CM du 29/07/2009
Acpt du 08/2010	33,33	16,73	Arrêté 1249 CM du 28/07/2010
Acpt du 03/2011	33,67	17,03	Arrêté 0225 CM du 24/02/2011
Acpt du 05/2011	35,14	17,03	Arrêté 0547 CM du 21/04/2011
Acpt du 08/2011	35,49	17,03	absence d'actualisation
Acpt du 03/2012	35,96	17,70	Avenant 16 du 16/03/2012 - Convention N°1455
Acpt du 10/2013	35,52	18,10	Avenant 16b du 01/10/2013 - Convention N°5862
			(incluant une baisse temporaire du P ref de 0,74)
Acpt du 03/2015	34,04	18,33	Arrêté 211 CM du 25/02/2015

<u>4°) – Actif, Passif et Résultat de la concession</u>

ACTIF	Tul	Tubuai		
ACTIF	2015	2014		
Immobilisations concédées	894 316 128	881 955 115		
Immobilisations privées	33 245 963	36 826 053		
Immobilisations en-cours	8 931 420	5 156 799		
Avances et acomptes				
Total immobilisations brutes	936 493 511	923 937 967		
Amortissements et provisions	-358 719 379	-319 517 537		
Immobilisations nettes	577 774 132	604 420 430		
Stock	18 491 977	13 805 809		
Créances clients	19 283 616	20 722 117		
Autres créances	1 042 025	3 741 712		
Charges constatées d'avance	170 098			
Provisions pour dépréciation	-2 435 869	-196 037		
Stock et créances nets	36 551 846	38 073 601		
Compte courant du concessionnaire	37 234 728			
Compte codiant du concessionnaire	37 234 728			
TOTAL ACTIF	651 560 706	642 494 031		

DACCIE	Tubuai	
PASSIF	2015	2014
Capital		
Réserves		
Report à nouveau		
Résultat	9 386 128	2 110 449
Capitaux propres	9 386 128	2 110 449
Droits des tiers et concédants	191 805 750	195 770 517
Diois des tiers et concedants	191 803 730	195 //0 51/
Caducité et provision pour renouvellement	407 667 735	386 546 485
Autres provisions	5 563 998	5 088 280
- PIDR	5 563 998	5 088 280
- Autres provisions		
Provision pour risques et charges	413 231 733	391 634 765
Compte courant du concessionnaire (emprunt)		8 474 031
Emprunts et dettes financières		
Clients - avances sur consommation	7 188 534	8 925 371
Fournisseurs	10 344 123	20 993 921
Dettes fiscales et sociales	14 934 858	14 584 978
Autres dettes		
Produits consatés d'avance	4 669 581	
Emprunts et dettes	37 137 096	44 504 270
TOTAL PASSIF	651 560 706	642 494 031

		Tubuai 2015	
	Récurrent	Non Récurrent	Tota
CTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE THERMIQUE			
REVENU AUTORISE : Rémunération de la puissance maximale autorisée	93 327 360		93 327
- UO UP1 : Puissance maximale majorée 2014	735		735
- Forfait FP1 2015	126 976		126 9
COUTS DE PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE THERMIQUE	-76 228 255	-11 988	-76 240
par UO : Puissance maximale majorée	-103 712		-103 7
- Maintenance	-19 596 032		-19 596
- AC	-1 113 657		-1 113
- ACE	-3 180 465		-3 180
- MO	-15 301 910		-15 301
- AUTRES			
- Conduite et Fonctionnement	-2 502 676		-2 502
- AC	-54 726		-54 7
- ACE - MO	-487 734		-487 7
- MU - AUTRES	-367 166 -1 593 050		-367 -1 593
- Amortissement des actifs de concession	-18 688 666		-18 688
- Dot. Amortissement Technique	-9 464 311 -8 986 951		-9 464 -8 986
- Dot. Amortissement Caducité - Dot. Provision pour Renouvellement	-237 404		-0 900
- Dot. Amort et Provisions exceptionnelles	-237 404		-231 4
	25.440.004	44.000	
 Quote part des activités support affectées Fonctions supports 	-35 440 881 -27 783 868	-11 988	-35 452 -27 783
- Frais de siège	-7 657 013	-11 988	-7 669
Tab de diege	7 007 010	11 300	7 003
REVENU AUTORISE : Rémunération des autres charges de production	5 713 137		5 713
- UO UP2 : kWh produits sortie de centrale 2014	2 640 082		2 640
- Forfait FP2 2015	2,164		2,16
COUTS DE MAINTENANCE DES MOTEURS	-3 347 325	-526	-3 347
par UO : kWh produits sortie de centrale	-1,3		-1,3
- Maintenance	-1 597 396		-1 597
- AC	-690 131		-690
- ACE	-28 195		-28 1
- MO	-879 070		-879 (
- AUTRES (provision rév groupes)			
- Quote part des activités support affectées	-1 749 929	-526	-1 750
- Fonctions supports	-1 413 695		-1 413
- Frais de siège	-336 234	-526	-336
REVENU AUTORISE : Matières consommées	52 854 534		52 854
Par kWh produits sortie de centrale	20,0		20,
- Consommations	-52 854 535		-52 854
- Fioul	1 188 263		1 188
- Gasoil - Huile	-53 224 357 -818 441		-53 224 -818 4
- Urée	-010 441		-010
PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS	60 000		60 00
- Couts directs			
- Quote part des activités support affectées			
PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES	518 794		518 7
- Couts directs - AC	-518 794 -160 954		-518 7 -160 9
- ACE	-160 954 -357 840		-160 § -357 §
- ACE - MO	-357 040		-357 8
- AUTRES			
- Quote part des activités support affectées			
	L		
ESE ACTIVITE PRODUCTION THERMIQUE			
TOTAL DES PRODUITS	152 473 826		152 473
MARGE AVANT IS	19 524 918	-12 515	19 512
-IS	-11 384 051	7 297	-11 376

- I.S.

MARGE NETTE

En % des produits

-11 376 754

8 135 649

5%

-11 384 051

8 140 867

5%

		Tubuai 2015		
	Récurrent	Non Récurrent	Total	
BUTION D'ELECTRICITE				
REVENU AUTORISE	36 594 837		36 594 837	
- UO UD2 : longueur des reseaux (hors branchement) 2014	98		98	
- Forfait FD2 2015	374 594		374 594	
COUTS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	-33 138 124	190 722	-32 947 40	
par UO : longueur des reseaux (hors branchement)	-339 210		-337 258	
- Maintenance	-4 748 581		-4 748 58°	
- AC	2 329 918		2 329 918	
- ACE	-3 300 518		-3 300 51	
- MO	-3 777 981		-3 777 98	
- AUTRES				
- Conduite et Fonctionnement	-1 628 389		-1 628 38	
- AC				
- ACE	-313 734		-313 734	
- MO				
- AUTRES	-1 314 655		-1 314 65	
- Amortissement des actifs de concession	-16 808 779	176 225	-16 632 55	
- Dot. Amortissement Technique	-6 098 709		-6 098 70	
- Dot. Amortissement Caducité	-5 238 886		-5 238 88	
- Dot. Provision pour Renouvellement	-5 454 604		-5 454 60	
- Dot. Amort et Provisions exceptionnelles	-16 580	176 225	159 645	
- Quote part des activités support affectées	-9 952 375	14 497	-9 937 87	
- Fonctions supports	-6 623 701		-6 623 70	
- Frais de siège	-3 328 674	14 497	-3 314 17	

	PRODUITS ACC. : Location de poteau, Refacturation SIG	1 825 848	1 825 848
	PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS	5 622 224	5 622 224
	- Couts directs	-5 541 948	-5 541 948
	- AC	-3 484 134	-3 484 134
SE	- ACE	-1 951 354	-1 951 354
X	- MO	-827 089	-827 089
Ë	- AUTRES	720 629	720 629
ANNEXES	- Quote part des activités support affectées	-2 743 024	-2 743 024
	- Fonctions supports	-2 480 384	-2 480 384
ACTIVITES	- Frais de siège	-262 640	-262 640
LΙΛ	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES	12 012 243	12 012 243
Ê	- Couts directs	-14 202 828	-14 202 828
۱٥	- AC	-8 160 193	-8 160 193
1	- ACE	-4 270 107	-4 270 107
	- MO	-1 051 899	-1 051 899
	- AUTRES	-720 629	-720 629
	- Quote part des activités support affectées	-1 721 676	-1 721 676

SYNTH	IESE ACTIVITE DISTRIBUTION			
	TOTAL DES PRODUITS	56 055 152		56 055 152
	MARGE AVANT IS	-1 292 449	190 722	-1 101 726
	- I.S.	753 565	-111 201	642 364
	MARGE NETTE	-538 883	79 521	-459 362
	En % des produits	-1%		-1%

	Tubi	uai 2015
		on Récurrent Total
NITURE D'ELECTRICITE		
REVENU AUTORISE et redevance solaire	152 523 587	152 523 587
- Achat d'electricité d'origine thermique	151 895 032	151 895 032
- Achat d'electricité d'origine hydraulique		
- Achat d'electricité d'origine solaire	628 555	628 555
COUTS D'ACHAT	-152 523 587	-152 523 58
- Achat d'electricité d'origine thermique	-151 895 032	-151 895 03
- Achat d'electricité d'origine hydraulique Marama Nui		
- Achat d'electricité d'origine hydraulique CHPP		
- Achat d'electricité d'origine solaire	-628 555	-628 555
PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS	4 345 711	4 345 711
- Couts directs	-3 960 708	-3 960 708
- AC	-49 478	-49 478
- ACE	-3 104 874	-3 104 874
- MO	-806 356	-806 356
- AUTRES		
- Quote part des activités support affectées	-888 775	-888 775
- Fonctions supports	-632 718	-632 718
- Frais de siège	-256 057	-256 057
	•	
REVENU AUTORISE	13 297 160	13 297 16
- UO UC : Nombre d'abonnés 2014	802	802
- Forfait FC 2015	16 580	16 580
PRODUITS ACCESSOIRES A L'ENERGIE	485 932	485 932
- Frais de relance	311 610	311 610
- Frais de perception de taxe	174 322	174 322
COUT DE L'INTERFACE CLIENTELE	-12 604 980	-1 982 -12 606 96
par UO : Nombre d'abonnés	-15 717	-15 719
- Affranchissements	-1 115 549	-1 115 549
- Fonctionnement	-6 373 880	-6 373 886
- AC	-7 120	-7 120
- ACE	-584 860	-584 860
- MO	-5 850 292	-5 850 292
- AUTRES	68 392	68 392
- Quote part des activités support affectées	-5 115 551	-1 982 -5 117 534
- Fonctions supports	-3 849 400	-3 849 400
- Frais de siège	-1 266 151	-1 982 -1 268 134
PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS	252 852	252 852
- Couts directs	-63 723	-63 723
- AC		
- ACE		
- MO - AUTRES	-63 723	-63 723
- Quote part des activités support affectées	-137 363	-137 363
- Fonctions supports	-117 128	-117 128
- Frais de siège	-20 235	-20 235
·	<u> </u>	
IESE ACTIVITE FOURNITURE D'ELECTRIC	CITE	
TOTAL DES PRODUITS	170 905 242	170 905 24
MARGE AVANT IS	726 106	-1 982 724 124
- I.S.	-423 358	1 156 -422 202
MARGE NETTE	302 748	-827 301 922

En % des produits

0%

0%

		Tubuai 2015		
		Récurrent	Non Récurrent	Total
RESULT	AT FINANCIER			
F	REVENU AUTORISE	167 164		167 164
-	Intérêts sur emprunts bancaires			
-	Rémunération Compte courant du concessionnaire : sur la base des taux de marché	-167 164		-167 164
-	Rémunération Compte courant du concessionnaire : surperformance financière			
	MARGE AVANT IS			

OTAL CONCESSION				
TOTAL DES PRODUITS	227 706 352		227 706 352	
MARGE AVANT IS	18 958 576	176 225	19 134 801	
- I.S.	-11 053 843	-102 748	-11 156 592	
MARGE NETTE	7 904 732	73 477	7 978 209	
En % des produits	3,5%		3,5%	
En % des immos brutes	0,8%	0,0%	0,9%	

IS : Report déficitaire

Rappel	2013/2014	2 015	2 014	2 013
	Ventes d'ENERGIE aux clients	91 391 821	93 971 071	93 755 913
	Péréquation	111 190 927	110 500 767	96 676 096
	Revenu autorisé	202 582 748		
	MARGE NETTE	7 978 209	1 793 881	3 252 651

4 – INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES

- 1. Variation du patrimoine immobilier
- 2. Situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public
- 3. Suivi du programme contractuel d'investissements
- 4. Dépenses de renouvellement réalisé dans l'année
- 5. Dépenses d'Améliorant réalisées dans l'année
- 6. Plan de Renouvellement

1. Variation du patrimoine immobilier

	2014	Transfert (*)	Acquisition	Cession	2015
Production	285 882 162	0	4 497 399	0	290 379 561
Distribution	596 072 953		10 046 140	2 182 526	603 936 567
Total	881 955 115	0	14 543 539	2 182 526	894 316 128

Le total des acquisitions sur l'exercice 2015 s'élèvent à 14,5 MF dont :

- 4,5 MF pour la production :
 - 0,2 MF pour l'énergie,
 - 4,3 MF pour l'environnement.
- 10,0 MF pour la distribution :
 - 2,6 MF pour le branchement et comptage,
 - 2,7 MF pour le réseau aérien,
 - 3,1 MF pour le réseau souterrain,
 - 1,7 MF pour le transfo.

Le total des cessions sur l'exercice 2015 s'élèvent à 2,2 MF pour la distribution dont :

- 0,7 MF pour le branchement et comptage,
- 1,5 MF pour le réseau aérien.

Les immobilisations en cours du domaine concédé s'élèvent à 9,0 MF contre 5,2 MF fin 2014 soit une hausse de 3,8 MF.

2. Situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public

Community	Date de mise en	Durée	Date de fin de	Valaria Burata	Amortissement	Amortissement	Provision pour	Provision pour	Dot	tation/Reprise Globa	al	
Composants	service	Amort	vie	Valeur Brute	technique	technique pour ordre	renouvellement	amortissement de caducité (y/c PRU)	AT	PR	Caducité	ATO +/-
AN TERRAIN CENT TUBUAI	00/00/0000	-	00/00/0000	15 730 081	-	-	-		-	-		-
AN TERRAIN CENT TUBUAI	00/00/0000	-	00/00/0000	530 000	-	-	-		-	-		-
AMNGT INSTAL GRPE G3 & G4	09/06/2006	-	09/06/2006	2 200 000	-	-	-		-	-		-
BITUMAGE PARKING CENTRALE	01/07/2011	-	01/07/2011	4 289 760	-	-	-		-	-		-
AMENAG TERRAIN,CLOTURE,	01/07/2013	-	01/07/2013	3 911 834	=	-	-		=	-		-
AN CONST CONCEDANT TUBUAI	01/01/1991	420	01/01/2026	6 574 746	-	4 855 701	-		-	-		171 904
A.N CONSTRUCTION TUBUAI	01/01/1999	420	01/01/2034	91 103 975	-	44 533 346	-		-	-		2 587 257
BATIMENT TUBUAI	01/01/1999	420	01/01/2034	-	-	-	-		-	-		-
BATIMENT CENTRALE TUBUAI	09/06/2006	331	09/01/2034	2 327 390	-	806 738	-		-	-		84 377
HANGAR DE STOCKAGE TUBUAI	01/07/2013	246	01/01/2034	8 047 780	-	981 437	-		-	-		392 575
ABRI NACELLE CENT. TUBUAI	01/07/2013	246	01/01/2034	4 148 942	-	505 968	-		-	-		202 387
ABRIS TOURETS CENT.TUBUAI	01/07/2013	246	01/01/2034	2 074 471	-	252 985	-		-	-		101 194
RENFORCMT.CENTRALE TUBUAI	01/02/2009	299	01/01/2034	445 320	-	123 615	-		-	-		17 872
AMENAG BUREAU CENT.TUBUAI	01/07/2013	246	01/01/2034	5 592 770	-	682 045	-		-	-		272 818
ARMOIRE SECURITE TUBUAI	01/08/2013	245	01/01/2034	393 442	-	46 571	-		-	-		19 271
AMENAG CENTRALE TUBUAI	01/09/2013	244	01/01/2034	8 544 963	-	980 569	-		-	-		420 244
FG WILSON P400 TUBUAI	01/02/2009	84	01/02/2016	13 671 051	13 473 425	-	404 105		2 371 508	110 730		-
FG WILSON P400 TUBUAI	01/02/2009	84	01/02/2016	13 671 051	13 473 425	-	404 105		2 371 508	110 730		-
FG WILSON P400 TUBUAI G3	15/11/2013	84	15/11/2020	14 893 865	4 527 262	-	15 944		2 127 695	7 972		-
FG WILSON P400 TUBUAI G4	15/11/2013	84	15/11/2020	14 893 865	4 527 262	-	15 944		2 127 695	7 972		-
FILIERE TUBUAI	01/01/1999	300	01/01/2024	-	-	-	-		-	-		-
INSTALL 2GRPES TUBUAI	09/06/2006	300	09/06/2031	342 663	-	131 050	-		_	-		13 707
RENFORCMT CENTRALE TUBUAI	01/02/2009	299	01/01/2034	493 720	_	137 054	-		_	_		19 815
F&P RESEAU GO/HUILE IR3	01/02/2012	263	01/01/2034	3 984 733	_	712 101	-		_	_		181 813
REFECTION CIRCUIT GASOIL	01/08/2013	245	01/01/2034	6 660 176	_	788 348	-		_	_		326 213
PASSERELLE ACCES CUVES GO	01/08/2013	245	01/01/2034	2 268 591	_	268 528	-		_	_		111 115
INSTAL 2GRPES TUBUAI	09/06/2006	300	09/06/2031	284 761	_	108 904	-		_	-		11 390
RENFORCMT CENTR.TUBUAI	01/02/2009	299	01/01/2034	4 208 749	-	1 168 315	-		_	-		168 913
REMPL TRANSFO 800KVA TUBU	13/08/2012	257	13/01/2034	1 874 507	-	296 129	-		_	-		87 526
COFFRETS COMPTAGES TUBUAI	01/09/2013	244	01/01/2034	948 476	_	108 841	_		_	_		46 646
FIL ENER-TABLEAU HTA TUBU	01/09/2013	244	01/01/2034	18 050 115	_	2 071 326	_		_	_		887 711
AUTOMATISAT°/SUPERVIS°TUB	01/06/2014	235	01/01/2034	3 668 968	_	296 640	_		_	_		187 352
FILIERE NRJ FOURN BLOC24V	01/02/2015	227	01/01/2034	160 954	_	7 800	_		_	_		7 800
ETUDES DDAE CENTR.TUBUAI	01/10/2009	291	01/01/2034	1 562 515	_	402 712	_		_	_		64 434
FILENVT BAC SEREP TUBUAI	01/07/2013	246	01/01/2034	2 855 430	_	348 223	_		_	_		139 289
ENS DESHUILAGE TUBUAI	01/01/2015	228	01/01/2034	4 336 445	_	228 234	_		_	_		228 234
PROTECTION INCENDIE TUBUA	01/01/2003	300	01/01/2028	11 647 609	6 056 755		_		465 905	_		
EXTENS°EXTINCT°INCENDIE	01/01/2009	300	01/01/2034	959 702	-	268 716	_		-	_		38 388
RENF.SECU.INCENDIE TUBUAI	01/10/2010	279	01/01/2034	8 457 773	_	1 909 819	_		_	_		363 775
INST EVENTS CENT TUBUAI	01/03/2012	262	01/01/2034	214 926	_	37 735	-		_	_		9 844
FIL SECU-TABLEAU HTA TUBU	01/09/2013	244	01/01/2034	2 196 167	-	252 019	-			_		108 008
INSTAL 2GRPES TUBUAI	09/06/2006	300	09/06/2031	2 157 275	-	825 038	-			_		86 291
TOTAL PRODUCTION TUBUAI	22,23,2000	555	22,22,2002	290 379 561	42 058 129	64 136 507	840 098	-	9 464 311	237 404		7 358 163
POSTE T1002 CONCED TUBUAI	06/01/2012	420	06/01/2047	754 231	-	110 833	-		-			20 745
POSTE T3021 CONCED TUBUAI	06/01/2012	420	06/01/2047	754 231	-	110 833	-		-	-		20 745

Comments	Date de mise en	Durée	Date de fin de	Volence Brooks	Amortissement	Amortissement	Provision pour	Provision pour	Dot	tation/Reprise Globa	al	
Composants	service	Amort	vie	Valeur Brute	technique	technique pour ordre	renouvellement	amortissement de caducité (y/c PRU)	AT	PR	Caducité	ATO +/-
POSTE T1012 CONCED TUBUAI	06/01/2012	420	06/01/2047	754 231	-	110 833	-		-	-		20 745
POSTE T1042 CONCED TUBUAI	06/01/2012	420	06/01/2047	754 231	=	110 833	-		-	-		20 745
AUT.COMP T1002 CONCED TUB	06/01/2012	300	06/01/2037	3 223 435	-	513 958	-		-	-		128 937
AUT.COMP T3021 CONCED TUB	06/01/2012	300	06/01/2037	3 223 435	-	513 958	-		-	-		128 937
AUT.COMP T1012 CONCED TUB	06/01/2012	300	06/01/2037	3 520 991	-	561 404	-		-	-		140 840
AUT.COMP T1042 CONCED TUB	06/01/2012	300	06/01/2037	3 367 099	-	536 865	-		-	-		134 684
AUT.COMP T1021 CONCED TUB	06/01/2012	300	06/01/2037	1 704 074	-	271 705	-		-	-		68 163
AUT.COMP T1032 CONCED TUB	06/01/2012	300	06/01/2037	1 704 074	-	271 705	-		-	-		68 163
TRANSFO T1001 CONCED TUBU	06/01/2012	300	06/01/2037	2 367 824	-	377 537	-		-	-		94 713
TRANSFO T3011 CONCED TUBU	06/01/2012	300	06/01/2037	2 367 824	-	377 537	-		-	-		94 713
TRANSFO T1002 CONCED TUBU	06/01/2012	300	06/01/2037	577 963	-	92 153	-		-	-		23 118
TRANSFO T3021 CONCED TUBU	06/01/2012	300	06/01/2037	893 038	=	142 390	-		-	-		35 721
TRANSFO T1012 CONCED TUBU	06/01/2012	300	06/01/2037	736 723	=	117 467	-		-	-		29 469
TRANSFO T1042 CONCED TUBU	06/01/2012	300	06/01/2037	577 963	_	92 153	-		_	-		23 118
TRANSFO T1021 CONCED TUBU	06/01/2012	300	06/01/2037	893 038	_	142 390	-		_	_		35 721
TRANSFO T1032 CONCED TUBU	06/01/2012	300	06/01/2037	577 963	_	92 153	-		_	_		23 118
TRANSFO T1061 RTE TRAVER-	01/07/2015	300	01/07/2040	1 685 263	_	33 705	-		_	_		33 705
TRANSFO TUBUAI 97	01/01/1997	300	01/01/2022	353 056	296 596	-	144 546		9 410	10 084		-
TRANSFO TUBUAI 2003	01/01/2003	300	01/01/2028	656 287	341 269	_	157 980		26 252	13 165		_
REMPL TRANSFOS H61 TUBUAI	06/06/2005	300	06/06/2030	3 512 870	1 485 165	_	672 523		140 515	63 629		_
TRANSFO POSTE CP DP TUBUA	01/07/2006	300	01/07/2031	21 777	1 403 103	8 275	- 072 323		140 515	-		871
POSTE DP H61 TUBUAI	10/07/2006	300	10/07/2031	2 108 638	_	799 174	_		_	_		84 345
POSTE AERIEN TUBUAI	01/01/2007	300	01/01/2032	297 664		107 160						11 907
POSTE AERIEN TUBUAI	01/01/2007	300	01/01/2032	346 204		124 632						13 848
POSTE AERIEN TUBUAI	01/01/2007	300	01/01/2032	587 145		211 374	_			-		23 486
POSTE AERIEN TUBUAI	01/01/2007	300	01/01/2032	5 408 378		1 947 015	_			-		216 335
TRANSFO T4110 MAHU TUBUAI	01/01/2007	300	01/01/2032	1 043 525		208 705	_			-		41 741
TRANSFO T3031 TEMPLE TUB	01/02/2011	300	01/01/2030	668 666		131 506	_			-		26 747
POSTE TUBUAI 95	01/01/1995	300	01/02/2030	14 815	12 445	131 300	6 011		593	304		20 747
		300		54 572	43 659	_	21 217			1 127		
POSTE TUBUAI 96 POSTE TUBUAI 97	01/01/1996 01/01/1997	300	01/01/2021 01/01/2022	1 094	833	-	404		2 183 44	22		-
	1 1			57 483		-	_					-
POSTE TUBUAI 2000 POSTE H61 TUBUAI 2004	01/01/2000 01/12/2004	300 300	01/01/2025 01/12/2029	1 912 850	36 788 848 030	-	17 653 382 436		2 300 76 514	1 181 34 505		-
POSTE DP TUBUAI 2004	01/07/2008	300	01/07/2033		646 030	559 845	362 430		76 514	34 303		74 646
CREAT POSTE T4110 TUBUAI		300	01/07/2033	1 866 146 935 404	-	187 080	-		-	-		37 416
	01/01/2011				-		-		-	-		
MEC H61 T3031 TEMPLE TUB	01/02/2011	300	01/02/2036	653 968 467 336	345 036	128 615	86 427		31 225	- 7 793		26 159
POSE IACM TUBUAL 2004	01/12/2004	180	01/12/2019			-						-
TELECOM IAT RESEAU TUBUAI	01/02/2011	180	01/02/2026	1 606 739	526 654	-	131 796		107 116	26 806		-
MEP IACM T102 PAR IAM TRA	01/02/2012	180	01/02/2027	2 098 784	548 016	-	137 142		139 919	35 015		-
RES.AERIEN TUBUAI 91	01/01/1991	300	01/01/2016	2 339 339	2 339 339	-	182 516		93 574	(176 225)		
RESEAUX TUBUAI 1991	01/01/1991	300	01/01/2016	837 404		837 404	983 655			38 294		33 497
RES.AERIEN TUBUAI 92	01/01/1992	300	01/01/2017	4 446 516	4 268 655		714 969		177 860	31 893		
RESEAUX TUBUAI 1992	01/01/1992	300	01/01/2017	3 595 464		3 451 645	4 034 131			165 247		143 818
RES.AERIEN TUBUAI 93	01/01/1993	300	01/01/2018	60 192 912	55 377 479	-	9 377 297		2 407 717	435 942		=
RES.AERIEN TUBUAI 94	01/01/1994	300	01/01/2019	4 286 974	3 772 538	-	611 343		171 479	29 709		=
RES.AERIEN TUBUAI 95	01/01/1995	300	01/01/2020	4 281 513	3 596 471	-	605 895		171 261	30 827		-
RES.AERIEN TUBUAI 96	01/01/1996	300	01/01/2021	21 240 132	16 992 104	-	2 913 071		849 605	155 624		-
RESEAUX TUBUAI 1996	01/01/1996	300	01/01/2021	1 667 485	-	1 333 987	1 345 619		-	122 329		66 699
RES.AERIEN TUBUAI 97	01/01/1997	300	01/01/2022	11 192 658	8 506 419	-	1 454 161		447 707	81 825		-
RESEAUX TUBUAI 1997	01/01/1997	300	01/01/2022	2 123 411	-	1 613 792	1 882 965	l l	- I	101 577		84 937

Commonwell	Date de mise en	Durée	Date de fin de	Volena Brute	Amortissement	Amortissement	Provision pour	Provision pour		Dot	ation/Reprise Globa	al	
Composants	service	Amort	vie	Valeur Brute	technique	technique pour ordre	renouvellement	amortissement de caducité (y/c PRU)		АТ	PR	Caducité	ATO +/-
RESEAUX TUBUAI 1997	01/01/1997	300	01/01/2022	10 313 922	-	8 020 779	9 146 014			-	493 384		382 191
RES.AERIEN TUBUAI 98	01/01/1998	300	01/01/2023	12 063 617	8 685 805	=	1 819 930			482 544	108 078		=
RESEAUX TUBUAI 1998	01/01/1998	300	01/01/2023	1 358 474	-	978 102	1 007 482			=	91 589		54 339
RES.AERIEN TUBUAI 99	01/01/1999	300	01/01/2024	1 867 752	1 270 070	=	351 848			74 710	22 138		=
RESEAUX TUBUAI 1999	01/01/1999	300	01/01/2024	1 692 177	-	1 150 679	1 457 117			=	89 287		67 687
RES.AERIEN TUBUAI 2000	01/01/2000	300	01/01/2025	1 945 676	1 245 232	-	416 234			77 827	27 879		=
RESEAUX TUBUAI 2000	01/01/2000	300	01/01/2025	1 137 230	-	733 409	959 857			-	63 035		44 869
RES.AERIEN TUBUAI 2001	01/01/2001	300	01/01/2026	1 555 455	933 271	-	362 318			62 218	25 958		=
RES.AERIEN TUBUAI 2002	01/01/2002	300	01/01/2027	683 550	382 788	-	180 998			27 342	13 943		-
RESEAUX TUBUAI 2002	01/01/2002	300	01/01/2027	3 121 585	-	1 748 086	2 524 054			-	193 136		124 863
RESEAUX TUBUAI 2002	01/01/2002	300	01/01/2027	130 792	-	74 191	105 753			-	8 092		5 145
RES.AERIEN TUBUAI 2003	01/01/2003	300	01/01/2028	605 391	314 805	-	145 728			24 216	12 144		-
RESEAUX TUBUAI 2003	01/01/2003	300	01/01/2028	2 655 630	-	1 380 924	1 967 064			-	163 922		106 225
RESEAUX TUBUAI 2003	01/01/2003	300	01/01/2028	233 926	-	122 524	173 271			-	14 440		9 283
RESEAU CP 41906 2004 TUB	01/07/2004	300	01/07/2029	161 566	74 322	=	33 522			6 462	2 915		=
RESEAUX TUBUAI 2004	01/07/2004	300	01/07/2029	103 469	_	47 598	69 062			-	6 006		4 139
RESEAUX TUBUAI 2004	01/07/2004	300	01/07/2029	1 293 275	_	594 906	863 224			_	75 063		51 731
RESEAU BTA PUPURE TUBUAI	02/12/2004	300	02/12/2029	167 980	74 450	-	33 707			6 719	3 042		-
EXT BONNET TUBUAL 2005	01/01/2005	300	01/01/2030	155 629	68 475	_	30 877			6 225	2 807		_
RESEAUX TUBUAI 2005	01/06/2005	300	01/06/2030	348 335	-	147 460	213 973			-	20 217		13 933
RESEAUX TUBUAI 2005	01/06/2005	300	01/06/2030	2 500 794	_	1 058 672	1 536 153			_	145 148		100 032
RESEAUX TUBUAI 2005	01/06/2005	300	01/06/2030	593 650	_	251 312	364 659			_	34 456		23 746
RESEAUX CP 51906 2005TUBU	01/06/2005	300	01/06/2030	343 244	145 309	251512	65 536			13 730	6 193		25 740
RESEAUX TUBUAI 2006	01/07/2006	300	01/07/2031	280 565		106 616	-			-	-		11 222
RESEAUX TUBUAI 2007	01/07/2007	300	01/07/2032	607 295	_	206 482	_			_	_		24 292
RES AERIEN CP TUBUAI 2007	01/07/2007	300	01/07/2032	1 298 620	_	441 532	_			_	_		51 945
RESEAUX TUBUAI 2007	01/07/2007	300	01/07/2032	31 653	_	10 761	_			_	_		1 266
15% QUOTE PART EDT 2007	01/07/2007	300	01/07/2032	62 045	_	21 097	_			_	_		2 482
EXT BTA QTIER TANEPAU TUB	06/09/2007	300	06/09/2032	293 279	_	97 595	_			_	_		11 731
RESEAUX CP TUBUAI 2008	01/07/2008	300	01/07/2033	12 162 786	_	3 648 835	_			_	_		486 512
RESEAUX 2008 TIERS	01/07/2008	300	01/07/2033	2 202 791	_	660 840	_			_	_		88 112
RENF.BTA MATAURA QTIER HA	01/01/2009	300	01/01/2034	1 029 004	_	288 120	_			_	_		41 160
RESEAUX CP TUBUAI 2009	01/07/2009	300	01/07/2034	1 247 849		324 441							49 914
RESEAUX 2009 CONCEDANT	01/12/2009	300	01/07/2034	121 064	Ī	29 460	_			_	-		4 8 4 2
RESEAUX 2009 TIERS	01/12/2009	300	01/12/2034	1 878 167	Ī	457 023	_			_	-		75 127
RESEAUX CP TUBUAI 2010	01/12/2009	300	01/07/2035	4 173 995	Ī	918 280	_			_	-		166 960
RESEAUX 2010 TIERS TUBUAI	01/07/2010	300	01/07/2035	2 230 075	-	490 616	-			-	-		89 203
	01/07/2010	300	01/07/2035	239 285	-	52 641	-			-	-		9 571
RESEAUX 2010 CONCED TUBUA MEC HT/BTA TEMPLE TUBUAI	01/07/2010	300		65 195 458	-	12 821 772	-			-	-		2 607 818
1			01/02/2036		-		-			-	-		
RESEAUX CP TUBUAI 2011	01/07/2011	300	01/07/2036	2 127 693 52 915	-	382 986	-			-	-		85 108
RESEAUX 2011 CONCED TUBUA	01/07/2011	300	01/07/2036		-	9 526	-			-	-		2 117
RESEAUX 2011 TIERS TUBUAI	01/07/2011	300	01/07/2036	1 010 867	_	181 957	-			-	-		40 435
EXT 14A1 QT TEINAURI TUB	01/01/2012	300	01/01/2037	892 588	-	142 814	-			-	-		35 703
RES AERIENS CONCED TUBUAL	06/01/2012	300	06/01/2037	43 027 463	-	6 860 490	-			-	-		1 721 098
EXT 14A1 QT NAHEI TUBUAI	18/06/2012	300	18/06/2037	1 160 240	-	164 111	-			-	-		46 410
RESEAUX CP TUBUAI 2012	01/07/2012	300	01/07/2037	44 198 103	-	6 187 734	-			-	-		1 767 924
RESEAUX 2012 CONCED TUBUA	01/07/2012	300	01/07/2037	684 652	-	95 851	-			-	-		27 386
RESEAUX 2012 TIERS TUBUAI	01/07/2012	300	01/07/2037	33 909	-	4 746	-			-	-		1 356
RESEAUX CP TUBUAI 2013	01/07/2013	300	01/07/2038	4 724 580	=	472 458	=			-	-		188 983
RESEAUX 2013 CONCED TUBUA	01/07/2013	300	01/07/2038	362 823	-	36 282	-		I	-	-	I	14 513

Commencents	Date de mise en	Durée	Date de fin de	Valous Busta	Amortissement	Amortissement	Provision pour	Provision pour		Dot	tation/Reprise Glob	al	
Composants	service	Amort	vie	Valeur Brute	technique	technique pour ordre	renouvellement	amortissement de caducité (y/c PRU)		АТ	PR	Caducité	ATO +/-
RESEAUX 2013 CONCED TUBUA	01/07/2013	300	01/07/2038	11 866 331	-	1 186 633	-		-	-	-		474 653
RESEAUX 2013 TIERS TUBUAI	01/07/2013	300	01/07/2038	624 435	-	62 443	-			-	-		24 977
RESEAUX CP TUBUAI 2013	01/07/2013	300	01/07/2038	448 404	-	44 840	=			-	-		17 936
ART 14A/321/CT/2012/SEC/D	01/01/2014	300	01/01/2039	135 614	-	10 850	=			=	=		5 425
ART14A/207/CT/2014/RAA/DR	24/04/2014	300	24/04/2039	411 012	-	27 720	=			=	=		16 440
RESEAUX CP TUBUAI 2014	01/07/2014	300	01/07/2039	2 207 868	-	132 472	=			=	=		88 315
RESEAUX 2014 CONCED TUBUA	01/07/2014	300	01/07/2039	109 296	-	6 558	-			-	-		4 372
RESEAUX 2014 TIERS TUBUAI	01/07/2014	300	01/07/2039	177 421	-	10 645	-			-	-		7 097
RESEAU AERIEN CONCED TUBU	01/07/2014	300	01/07/2039	10 207 152	-	612 429	-			-	-		408 286
RESEAU AERIEN CONCED TUBU	01/07/2014	300	01/07/2039	17 589 546	-	1 055 373	-			-	-		703 582
RESEAUX CP TUBUAI 2014	01/07/2014	300	01/07/2039	197 846	-	11 871	-			-	-		7 914
RESEAUX CP TUBUAI 2015	01/07/2015	300	01/07/2040	2 161 938	-	43 239	-			-	-		43 239
RESEAUX 2015 CONCED TUB	01/07/2015	300	01/07/2040	48 389	-	968	-			-	-		968
RESEAUX 2015 TIERS TUB	01/07/2015	300	01/07/2040	507 548	-	10 151	=			=	=		10 151
EXT BTA ALEX TAUTU TUBUAI	01/08/2005	420	01/08/2040	243 440	-	72 451	=			-	-		6 956
EXT.BTS QTIER YIENG KOW	01/07/2010	420	01/07/2045	247 002	-	38 814	-			-	-		7 057
MEC BTS QT THIEN TUBUAI	01/01/2011	420	01/01/2046	3 239 731	_	462 820	-			-	-		92 564
MEC HT/BTS TEMPLE TUBUAI	01/02/2011	420	01/02/2046	2 556 100	_	359 069	-			-	_		73 031
RESEAUX SOUT CONCED TUBUA	06/01/2012	420	06/01/2047	47 852 687	_	5 449 890	_			_	-		1 367 220
RESEAUX 2013 CONCED TUBUA	01/07/2013	420	01/07/2048	4 354 016	_	311 000	_			_	_		124 400
RESEAUX 2013 CONCED TUBUA	01/07/2013	420	01/07/2048	1 256 943	_	89 782	_			_	_		35 913
RESEAU SOUT CONCED TUBUAI	01/07/2013	420	01/07/2048	896 163		38 407				_			25 605
RESEAU SOUT CONCED TUBUAI	01/07/2014	420	01/07/2049	6 089 519		260 979				_			173 986
RESEAU SOUT CONCED TUBUAI	01/07/2014	420	01/07/2049	760 544		32 595							21 730
MEC RES HT/BTS AEROP TUBU	11/09/2014	420	11/09/2049	9 600 153	_	358 101	_			-	-		274 290
ART14A/441/CT/2014/RAA/DR	11/09/2014	420	11/09/2049	343 916	-	12 828	-			-	-		9 826
RESEAUX CP TUBUAI 2015	01/07/2015	420	01/07/2050	720 629	-	10 295	-			-	-		10 295
RSX SOUT TIERS TUB 2015	01/07/2015	420	01/07/2050	2 334 396	-	33 349	-			-	-		33 349
COMPTAGE TUBUAI 1990	01/01/1990	240	01/01/2010	5 147 543	-	5 147 543	7 763 377			-	-		33 349
	01/01/1990		01/01/2010		-		1 089 141			-	-		_
COMPTAGE TUBUAL 02		240		786 395	042.067	786 395				-	-		-
COMPTAGE TUBUAL 192	01/01/1992	240	01/01/2012	842 967	842 967	2 452 204	318 802			-	-		-
COMPTAGE TUBUAL 1992	01/01/1992	240	01/01/2012	2 453 381	-	2 453 381	3 381 226			-	-		-
COMPTAGE TUBUAI 93	01/01/1993	240	01/01/2013	685 757	685 757		261 213			-	-		-
COMPTAGE TUBUAI 1993	01/01/1993	240	01/01/2013	2 993 711	-	2 993 711	4 134 050			-	-		=
COMPTAGE TUBUAI 94	01/01/1994	240	01/01/2014	260 729	260 729		97 200			-	-		=
COMPTAGE TUBUAI 1994	01/01/1994	240	01/01/2014	1 617 204		1 617 204	2 220 094			-	-		=
COMPTAGE TUBUAI 95	01/01/1995	240	01/01/2015	776 431	776 431	-	295 790			=	=		-
COMPTAGE TUBUAI 1995	01/01/1995	240	01/01/2015	3 237 661	-	3 237 661	4 471 084			-	-		-
COMPTAGE TUBUAI 96	01/01/1996	240	01/01/2016	1 124 131	1 124 131	-	432 853			56 207	23 178		-
COMPTAGE TUBUAI 1996	01/01/1996	240	01/01/2016	2 166 758	-	2 166 758	3 001 080			-	152 922		108 337
COMPTAGE TUBUAI 97	01/01/1997	240	01/01/2017	396 420	376 599	-	144 500			19 821	8 144		-
COMPTAGE TUBUAI 1997	01/01/1997	240	01/01/2017	1 169 770	=	1 111 281	1 537 073			-	83 125		58 488
COMPTAGE TUBUAI 98	01/01/1998	240	01/01/2018	481 225	433 102	-	165 586			24 061	9 857		=
COMPTAGE TUBUAI 1998	01/01/1998	240	01/01/2018	3 783 904	=	3 405 513	4 700 003			-	270 460		189 196
COMPTAGE TUBUAI 99	01/01/1999	240	01/01/2019	682 504	580 127	-	220 977			34 125	13 941		-
COMPTAGE TUBUAI 1999	01/01/1999	240	01/01/2019	1 588 006	-	1 349 804	1 857 247			-	114 076		79 400
COMPTAGE TUBUAI 2000	01/01/2000	240	01/01/2020	107 379	85 904	-	32 592			5 369	2 189		-
COMPTAGE TUBUAI 2000	01/01/2000	240	01/01/2020	1 004 016	-	803 214	1 100 852			-	72 442		50 201
COMPTAGE TUBUAI 2001	01/01/2001	240	01/01/2021	62 028	46 520	-	17 453			3 101	1 252		-
COMPTAGE TUBUAI 2001	01/01/2001	240	01/01/2021	1 305 199	-	978 900	1 332 474			-	94 349	ļ	65 260

Composants	Date de mise en service	Durée Amort	Date de fin de vie	Valeur Brute	Amortissement technique	Amortissement technique pour ordre	Provision pour renouvellement	Provision pour amortissement de caducité (y/c PRU)
COMPTAGE TUBUAI 2002	01/01/2002	240	01/01/2022	358 874	251 213	-	93 808	
COMPTAGE TUBUAI 2002	01/01/2002	240	01/01/2022	1 513 275	-	1 059 294	1 433 269	
COMPTAGE TUBUAI 2003	01/01/2003	240	01/01/2023	1 132 103	-	735 865	983 250	
POSE COMPTEUR 2004 TUBUAI	01/07/2004	240	01/07/2024	308 727	177 517	-	61 585	
BRANCHEMENT TUBUAI 2004	01/07/2004	240	01/07/2024	1 397 854	-	803 768	1 082 617	
POSE COMPTEURS TUBUAI 05	01/01/2005	240	01/01/2025	323 180	177 749	-	61 655	
COMPATGE TUBUAI 2005	01/06/2005	240	01/06/2025	1 494 303	-	790 734	1 065 064	
BRCHT TUBUAI 2006	01/07/2006	240	01/07/2026	1 172 108	-	556 750	749 903	
NVEAUX CPTAGES TUBUAI	01/07/2006	240	01/07/2026	601 809	285 859	-	99 171	
BRCHT/CPTAGES CP TUBUAI	01/07/2007	240	01/07/2027	541 538	230 154	-	56 925	
BRCHT TUBUAI 2007	01/07/2007	240	01/07/2027	1 504 032	-	639 215	707 863	
BRCHT/CPTAGES CP TUBUAI	01/07/2008	240	01/07/2028	720 191	270 072	-	93 697	
BRCHT 2008 FINANC TIERS	01/07/2008	240	01/07/2028	1 410 111	-	528 792	712 245	
BRCHT/CPTAGE TUBUAI 2009	01/07/2009	240	01/07/2029	984 255	319 884	-	110 975	
BRCHT 2009 FINANC.TIERS	01/12/2009	240	01/12/2029	1 647 004	-	500 963	674 739	
BRCHT/CPTAGE TUBUAI 2010	01/07/2010	240	01/07/2030	1 147 205	315 480	-	109 450	
COMPTAGE TIERS TUB 2010	01/07/2010	240	01/07/2030	1 595 669	-	438 808	591 046	
BRCHT/CPTAGE TUBUAI 2011	01/01/2011	240	01/01/2031	797 188	-	199 295	-	
COMPTAGE TIERS TUBUAI2011	01/07/2011	240	01/07/2031	1 887 079	-	424 593	-	
BRCHT/CPTAGES TUBUAI	01/07/2012	240	01/07/2032	2 451 074	-	428 939	-	
COMPTAGE TIERS TUB 2012	01/07/2012	240	01/07/2032	1 754 433	-	307 027	-	
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	01/07/2013	240	01/07/2033	2 359 686	-	294 960	-	
COMPTAGE TIERS TUBU 2013	01/07/2013	240	01/07/2033	2 169 104	-	271 138	-	
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	01/07/2014	240	01/07/2034	2 150 024	-	161 252	-	
COMPTAGE TIERS TUBUAI2014	01/07/2014	240	01/07/2034	1 071 315	-	80 349	-	
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	01/07/2015	240	01/07/2035	1 376 450	-	34 411	-	
COMPTAGE TIERS TUB 2015	01/07/2015	240	01/07/2035	1 211 527	-	30 288	-	
EQUIP CELLULES TUBUAI 99	01/01/1999	300	01/01/2024	1 068 128	726 326	=	349 787	
EQUIP CELLULE TUBUAI 2000	01/01/2000	300	01/01/2025	249 440	159 642	-	76 602	
CESSION DIST TUBUAI								
TOTAL DISTRIBUTION TUBUAI				603 936 567	120 658 186	112 738 707	97 380 456	-
>>> TOTAL PAR CONCESSION TUBUAI				894 316 128	162 716 315	176 875 214	98 220 554	401 757 370

Dot	ation/Reprise Glob	al
AT	PR	Caducité
17 944	7 234	
-	109 764	
-	81 937	
15 437	5 355	
-	94 141	
16 159	5 605	
-	100 636	
-	78 937	
30 091	10 439	
27 077	6 697	
-	83 278	
36 009	12 493	
-	94 966	
49 213	17 073	
-	110 916	
57 360	19 900	
-	107 463	
-	-	
-	-	
-	-	
-	-	
-	-	
-	-	
-	-	
-	-	
-	-	
-	-	
42 725	21 980	
9 977	5 127	
33 346	624 958	
6 115 289	5 278 379	
15 579 600	5 515 783	14 225 837

ATO +/-
-
75 664
56 605
-
69 893
-
74 715
58 605
=
-
75 202
70.505
70 505
82 350
82 350
- 79 783
39 859
94 354
122 554
87 722
117 984
108 455
107 501
53 566
34 411
30 288
-
-
(1 327 532)
15 406 868
22 765 031

3. Suivi du programme contractuel d'investissements

Total distribution

Ets	N° Chantier	Libellé des chantiers	Valeur Brute	Taux d'améliorant
40	91906	530069-QP15% /EXTENSIONS	720 629	100%
40	B5903	RENOUV RESEAUX BT AERIEN TAHITI & ILES	50 434	0%
40	B5906	RENOUV RESEAUX BT AERIEN TAHITI & ILES	1 106 980	0%
40	B5907	RENOUV RESEAUX HT AERIEN TAHITI & ILES	261 895	0%
40	B5910	RENOUV RESEAUX BT SOUTERRAIN TAHITI & ILES	(321 489)	0%
40	B5927	RENOUV RESEAUX HT AERIENTAHITI & ILES	626 267	0%
40	E4900	540110-NVX COMPTEURS/PREPAIEMENT ILES (COMPTAGE)	382 843	100%
40	E4901	540110-REN.BRCHT&PREPAIEMT ILES (COMPTAGE)	993 607	0%
40	E4903	540110-RENOUVEL. RESEAUX ILES	21 904	0%
40	E4921	540114-RENOUV SUPPORTS RESEAUX HT&BT - ILES	415 947	0%
40		FINANCEMENT CONCEDANT	48 389	100%
40		FINANCEMENT TIERS	5 738 734	100%
40		TOTAL TRAVAUX ARTICLE 13	10 046 140	
40		TOTAL DISTRIBUTION TUBUAI	10 046 140	

4. Dépenses de renouvellement réalisé dans l'année

3 MF ont été investies dans le renouvellement des immobilisations du domaine concédé

Ets	N° Chantier	Libellé des chantiers	Montant
40	B5903	RENOUV RESEAUX BT AERIEN TAHITI & ILES	50 434
40	B5906	RENOUV RESEAUX BT AERIEN TAHITI & ILES	1 106 980
40	B5907	RENOUV RESEAUX HT AERIEN TAHITI & ILES	261 895
40	B5927	RENOUV RESEAUX HT AERIENTAHITI & ILES	304 778
40	E4901	540110-REN.BRCHT&PREPAIEMT ILES (COMPTAGE)	993 607
40	E4903	540110-RENOUVEL. RESEAUX ILES	21 904
40	E4921	540114-RENOUV SUPPORTS RESEAUX HT&BT - ILES	415 947
40		TOTAL DES INVESTISSEMENTS DE RENOUVELLEMENT TUBUAI	3 155 545

5. Dépenses d'améliorant réalisés dans l'année

Ets	N° Chantier	Libellé des chantiers	Montant
40	91906	530069-QP15% /EXTENSIONS	720 629
40	E4900	540110-NVX COMPTEURS/PREPAIEMENT ILES (COMPTAGE)	382 843
40		FINANCEMENT CONCEDANT	48 389
40		FINANCEMENT TIERS	5 738 734
40	R14007	540111 FOURN BLOC 24V PRALIM CELLULES 8CONCESSION	160 954
40	R40303	510065 ENSEMBLE DESHUILAGE PR CENT TUBUAI	4 336 445
40		TOTAL DES INVESTISSEMENTS AMELIORANTS TUBUAI	11 387 994

6. Plan de Renouvellement

Distribution

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total à renouveler
AUTRES COMPOSANTS (DP)																-
BRANCHEMENT ET COMPTAGE	31 155 925	2 169 263	5 907 446	3 144 783	1539343	1889962	2 587 933	1 556 813	2 298 645	2 447 995	2 389 341	2 341 049	2869367	3 544 035	3 694 458	69 536 358
CELLULES DISTRIBUTION									1 593 751	372 190						1 965 941
GENIE CIVIL DP (TAHITI)																-
INTERRUPTEURS AERIENS				584 288							2 008 831	2 624 011				5 217 130
POSTE DP (ILES)					22 040	81 427	1633			85 770				2775488		2 966 358
RESEAU AERIEN	3 505 510	9 392 758	70 442 092	4 987 446	5 010 714	26 888 587	27 736 513	16 288 706	4 568 116	4 139 999	2 177 348	5 861 247	5 177 512	2 505 181	5 719 417	194 401 146
RESEAU SOUTERRAIN																-
TRANSFO																-
TRANSFO (ILES)							558 105						972 242		5 103 589	6 633 936
Total général	34 661 435	11 562 021	76 349 538	8 716 517	6 572 097	28 859 976	30 884 184	17 845 519	8 460 512	7 045 954	6 575 520	10 826 307	9 019 121	8 824 704	14 517 464	280 720 869

Production:

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total à renouveler
FILIERES									10 776 122							10 776 122
GROUPE	28 168 768				29 897 304											58 066 072
Total général	28 168 768				29 897 304				10 776 122							68 842 194

5 – ENGAGEMENTS	NECESSAIRES	A LA	CONTINUITE
\mathbf{DU}	SERVICE PUBL	IC	

1. Etats des engagements à incidence financière

1. Etats des engagements à incidence financière

a) Convention de fourniture de Gasoil pour les autres îles (EDT – PETROPOL)

Durée : 1^{er} décembre 2014 au 31 décembre 2020 (et couvre la période allant jusqu'au 31/12/2020)

Prix : prix officiels fixés par la Polynésie française, diminués d'une remise de 1,25 xpf/litre sur les prestations locales.

Le contrat contient des clauses de garanties de stock, de livraison prioritaire, et d'adaptation aux demandes du client.

b) Accord d'Indemnité de Départ à la Retraite

Accord collectif d'entreprise, durée indéterminée.

Une somme est provisionnée chaque année, en fonction notamment d'une estimation du turnover du personnel, de l'âge prévisionnel de départ à la retraite des agents, et de leur niveau de rémunération prévu.

c) Divers accords de maîtrise foncière des réseaux

Conventions d'occupation d'emprises foncières par des postes de transformation, et conventions d'autorisation de passage par les conduites électriques.

Incidence financière faible, la gratuité étant la règle.

Durée généralement calée sur celle de la concession existante.

d) Baux

Bailleur	Objet du bail				
CHUNG TIEN VERONIQUE	AGENCE TUBUAI				

e) Conventions de raccordement et d'achat de la production photovoltaïque

Conventions de raccordement et d'achat, conformes au modèle adopté par arrêté n°2128 CM du 23/11/2010. Les prix de rachat, garantis 25 ans, varient en fonction de la puissance installée, conformément à la réglementation.

La durée des contrats est cependant limitée à la date de fin du contrat de concession attribué à EDT.

f) Contrat d'adhésion au régime de retraite complémentaire

EDT a adhéré en 1970 au régime de retraite complémentaire pour ses cadres et agents de maîtrise, auprès des caisses CRE et IRCAFEX, institutions paritaires désignées par les régimes ARRCO et AGIRC pour la Polynésie française.

g) Conventions d'occupation pour implantation de panneaux photovoltaïques, conclues entre EDT et Electra.

EDT met en location les espaces accueillant les installations photovoltaïques suivantes de sa filiale ELECTRA :

SITE DE	Date de mise	Durée du
PRODUCTION	en service	contrat
TUBUAI	20/12/2010	18 ans

h) Contrats d'abonnement souscrits par la clientèle

Cf. paragraphe:

- 1. OBLIGATIONS DE SERVICE A LA CLIENTELE
- ➤ Aspects commerciaux

i) Contrat de supports communs avec l'OPT

EDT met à disposition de l'OPT ses supports aériens du réseau de distribution électrique, afin que cette dernière puisse y poser ses propres réseaux de télécommunication. Ce sont ainsi près de 44.000 poteaux qui sont mis à disposition, toutes concessions confondue, contre rémunération.

Durée: 1^{er} janvier 2014 – 31 décembre 2020